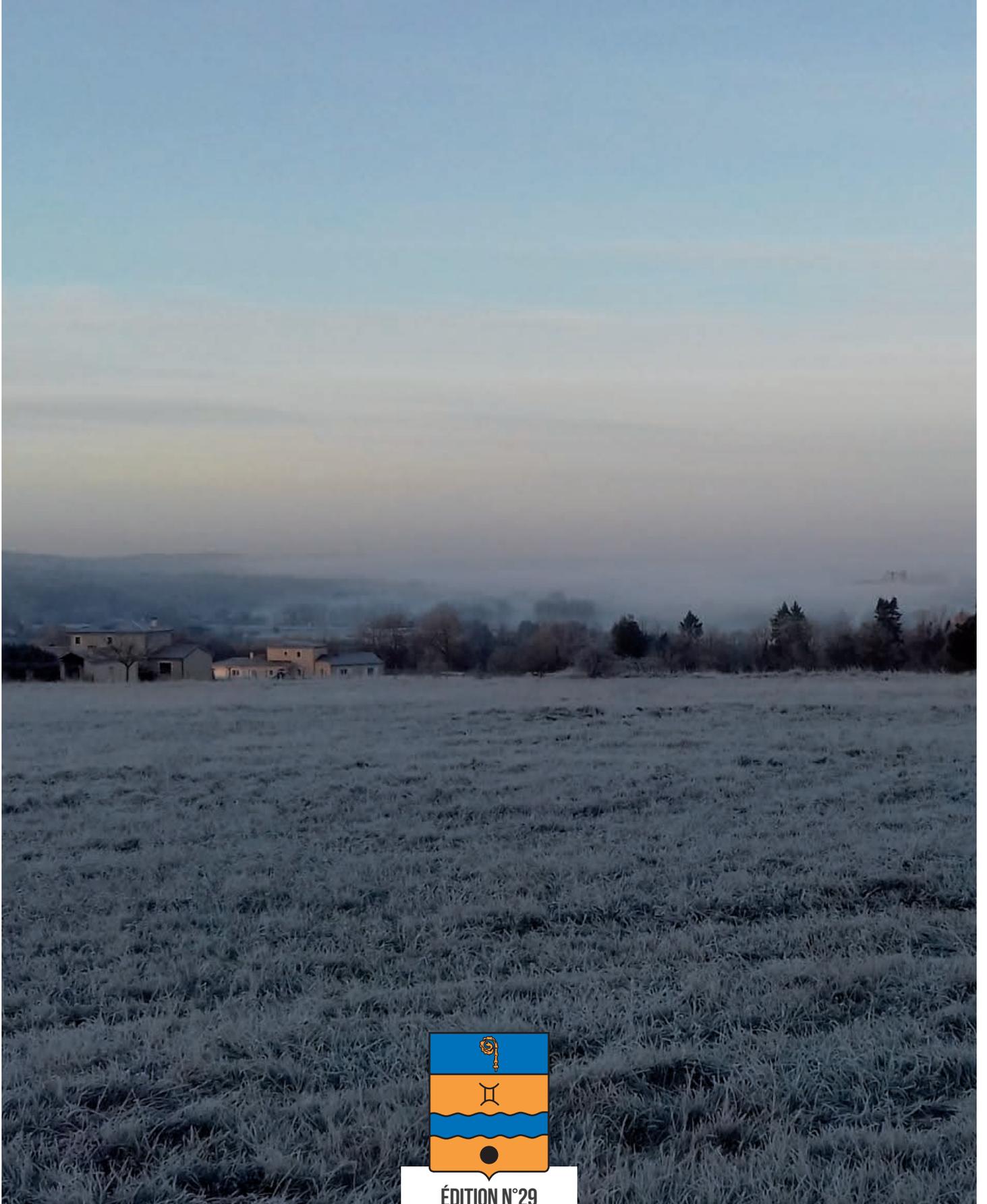


# ST-MÉDARD D'EXCIDEUIL

DORDOGNE

Bulletin municipal



ÉDITION N°29



## SOMMAIRE

MOT DU MAIRE .....	2	COM COM MOT DU PRESIDENT .....	24
SÉANCES DU CONSEIL .....	4	INFORMATION COM COM .....	25
ETAT CIVIL .....	12	ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	26
LE FIL DE L'ANNÉE .....	13	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	27
ECOLE .....	16	CATC LANOUAILLE .....	30
GYM VOLONTAIRE .....	17	SYNDICAT INTERCOM D'EAU .....	31
AMICALE DES ANCIENS ELEVES .....	17	GAZETTE DU TRI .....	33
MÉMOIRE DE PIERRE .....	19	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES .....	35
FNACA .....	20	LUTRE AMBROISIE .....	36
GOLF CLUB .....	21	RÉTROSPECTIVE LOUISETTE JOUDINAUD .....	38
ACCAV .....	22	LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE .....	47
FCESM .....	22	INFOS PRATIQUES .....	48
BASKET .....	23		

### À PROPOS

**Responsable de la publication**  
Eric VILLEMAINE

#### Crédits photos

Mairie de St Medard /  
Louissette Joudinaud /  
Graphic Artitude /  
Pixabay / Freepik.

#### Création graphique

Graphic Artitude - Coulaures  
07 82 54 77 24

#### Impression

Imprimerie de l'Eperon - Preyssac  
05 53 62 21 60

### VOTRE MAIRIE



Le Chateau  
24160 Saint Médard d'Excideuil



**Tél. : 05 53 55 30 51**



[mairie@stmedardexcideuil.fr](mailto:mairie@stmedardexcideuil.fr)



[www.stmedardexcideuil.fr](http://www.stmedardexcideuil.fr)



#### **Secrétariat ouvert au public :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 11h45 et à 12h le samedi



Chers administrés,

*Mieux vaut tard que jamais ! Je me fais un point d'honneur à poursuivre cette publication qui au fil des ans s'est étoffée et, de fait, nécessité du travail, de l'organisation et des compétences. Alors c'est tardivement que cette année je vous adresse le bulletin municipal, et vous propose une nouvelle mise en page graphique pour vous dresser le bilan de l'année écoulée, revenir sur les événements marquants et présenter les projets qui vont s'engager.*

*En premier lieu, je voudrais remercier les présidentes et présidents de nos associations assistés de leur bureau et de leurs membres pour les actions qu'ils conduisent avec passion malgré la salle polyvalente qui depuis le mois de mai 2017 fait grandement défaut pour organiser des manifestations. Me faisant le rapporteur de bonnes nouvelles, elle devrait être réparée pour la rentrée de septembre. La municipalité a fait tout son possible pour techniquement apporter avec célérité les éléments nécessaires à l'instruction du dossier mais pour lequel nous sommes restés de longs mois suspendus à l'accord définitif de prise en charge par l'assurance.*

*C'est en effet avec responsabilité que je me suis résolu au début du mois de juin 2017 à prendre un arrêté de fermeture de la salle polyvalente dont le toit menaçait de s'effondrer. La soudaineté de la mesure a bouleversé l'organisation des manifestations déjà programmées notamment, la Fête des goujons qui en plus se réinventait sur un autre site, la Fête de l'école qui a dû déployer ses spectacles dans la cour de l'école, les Taps que nous avons déplacés dans la salle du conseil, mais malheureusement et je m'en excuse, a aussi contraint à l'annulation de nombreuses réservations de particuliers et d'associations. Par la force des choses, des organisations différentes ont été explorées et la Fête de l'école par exemple a finalement été une vraie réussite. Le repas des aînés au mois de novembre, puis l'arbre de Noël ont été organisés au Domaine d'Essendières avec des retours extrêmement positifs. Il faut bien reconnaître que nous avons beaucoup de chance de trouver sur la commune des équipements de substitution de grande qualité.*

*Au chapitre des complications sur nos bâtiments communaux, les nouveaux vestiaires du foot inaugurés en 2012, présentent un très sérieux défaut d'étanchéité des sols générant une dégradation de toutes les cloisons non faïencées jusqu'à 1m du sol. La procédure engagée au titre de la garantie décennale par la municipalité il y a 3 ans, et sur laquelle beaucoup de travail a été réalisé cette année, est en phase de finalisation puisque la solution technique adoptée par les experts pour traiter le défaut est en cours de chiffrage par deux entreprises. Il ne restera plus qu'à chaque assurance représentant les corps de métier responsables à se répartir les montants à hauteur de leur niveau de responsabilité. Nous avons bon espoir de clôturer enfin ce dossier dans le courant du deuxième semestre 2018. Je profite du thème sportif pour féliciter le Football Club Excideuil St Médard de leurs excellents résultats obtenus en 2017 puisque les deux équipes seniors masculines ont terminé première de leur poule pour accéder à la division supérieure.*

*En termes d'investissement, nous avons fait une année blanche hormis les petites actions de sécurité que nous avons programmées à l'automne mais qui ont été reportées à cause du mauvais temps. Ces travaux de sécurité portent sur l'aménagement de la sortie du Grand Claud sur la RD705 pour un montant de 7480 euros TTC, attribués à l'entreprise Château et pour lesquels nous avons obtenu une subvention de 4000 euros au titre des amendes de police. Ces travaux de sécurité portent également sur la modification de signalisation du carrefour de la Croix de Fayolle des marquages au sol sur la route du martinet, et dans le bourg au niveau de l'arrêt de bus.*

*A La baisse drastique des dotations qui nous a conduit à être économe s'ajoute la suppression programmée de la taxe d'habitation. Bien que théoriquement compensée, nous perdons après la taxe professionnelle le dernier impôt dynamique d'importance permettant l'autonomie financière des communes.*

*Nous avons ainsi maîtrisé notre budget en ne réalisant que de l'entretien, en assumant le fonctionnement de l'administration existante et en cherchant les postes d'économie. Des opérations d'entretien et de stockage sont de plus en plus réalisées avec les municipalités de Preyssac et d'Excideuil par volonté de mutualisation et donc d'économie.*

*Sur un plan salarial, nous avons également procédé à une réduction de la masse. En effet, suite à la création du RPI avec Excideuil, le déplacement de la classe de maternelle et le changement de lieu travail de M<sup>me</sup> Sylvette COUSTY ont entraîné son transfert au mois de septembre sur les effectifs d'Excideuil, d'une part. D'autre part, M<sup>me</sup> Claudine COUSTY est partie en préretraite au mois de juillet pour raison de santé. Ces deux personnes qui ont toujours travaillé avec beaucoup de professionnalisme, ont acquis toute mon estime et je leur transmets toute ma reconnaissance au nom des équipes municipales qu'elles ont côtoyées.*

*L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (autrefois appelé centre de loisirs) relevant de la compétence de la communauté de commune et installé jusqu'ici dans l'enceinte de l'école d'Excideuil cherchait d'autres locaux pour se rénover. La restructuration en RPI avec Excideuil ayant laissé la commune avec des locaux pratiquement vacants, une étude de compatibilité et financière pour l'adaptation de ces locaux a été lancée au mois de juin et a conduit la Communauté de Communes à finalement opter pour ce projet nécessitant moins d'investissement que d'autres. La commune de Saint Médard a donc mis à disposition exclusive approximativement la moitié du bâtiment école à la communauté de commune pour l'installation de l'ALSH en échange de la prise en charge des travaux d'adaptation pour un montant d'un peu plus de 80000 euros. Ces travaux ont débuté au mois de septembre et se sont étendus jusqu'au mois décembre avec un maximum de mesures de sécurité dans la cours de l'école. Ainsi, l'Accueil de Loisirs a officiellement ouvert ses portes*



## LE MOT DU MAIRE

le 10 janvier 2018 avec un service de restauration assuré par la cantine de Saint Médard et a été inauguré le 16 février 2017. De fait, une réorganisation des personnels a été nécessaire pour être en mesure d'assumer à la fois les besoins existants comme la garderie, la restauration de l'école ou le ménage, et le nouveau service de restauration nécessaire au fonctionnement de l'ALSH tous les mercredis en période scolaire et durant toutes les vacances à l'exception de celles de Noël. Beaucoup de travail a été mené durant l'été pour modifier l'organisation et je remercie particulièrement le personnel pour les efforts qu'il a consenti et la flexibilité qu'il a consenti.

Enfin, la procédure de modification simplifiée de notre PLU, qui a tout de même pris 18 mois, est effective depuis la mi-décembre. Nous sommes donc enfin en mesure de pouvoir re-délivrer des permis de construire dans les zones agricoles et naturelles. Mais je préfère y voir le côté positif car nos déboires avec ce document d'urbanisme servent d'expérience à Jean-Jacques BOYER vice président à la communauté de commune en charge de l'urbanisme et qui débute le travail sur le PLU intercommunal.

En 2018, des travaux de voirie vont être entrepris sur les secteurs des Charreaux, St Martin, Bellevue. Ils sont en cours de chiffrage, et nous ferons de notre mieux avec les moyens dont nous disposerons.

Le projet de lotissement est désormais dans sa phase d'étude de financement et de programmation. L'étude de l'Agence Technique Départementale nous a été remise au mois de septembre et nous a permis de définir les différentes orientations en matière d'urbanisme, de densité et d'environnement. Complétée par une approche financière pour la création de voirie et de réseaux, nous pouvons commencer à intégrer cette opération dans le budget.

Les travaux de réparation de la salle polyvalente et des vestiaires vont bien entendu faire partie des chantiers à suivre. Heureusement pris en charge par des assurances, ils comptent tout de même pour des montants d'investissement d'un peu plus de 100000 euros chacun.

Par notre engagement dans le 0 pesticide, nous allons poursuivre nos opérations de végétalisation, notamment dans le cimetière et dans le bourg. Des semis de gazons et de fleurs ont déjà été entrepris et nous allons continuer. Lors des visites de préparation de l'étude du futur aménagement de bourg, il est clairement ressorti le caractère authentique du bourg avec ses murets de pierre. Aussi, les petits aménagements que nous réaliserons en régie dans le cadre de cette contrainte d'entretien respecteront cette idée directrice et conservatrice.

Bientôt l'usage des pesticides sera également interdits aux particuliers, les résultats sont long à obtenir alors de grâce, même si pour l'instant certains abords et notamment dans le cimetière, paraissent encore inesthétiques, je saurais reconnaissant à chacun de ne pas sulfater le travail des agents de la voirie, sachant que c'est interdit sur le domaine public.

Concernant la réforme des rythmes scolaires appliquée en 2014, que nous avons eu tant de mal à mettre en place sans parler de son coût, le nouveau gouvernement a accouché d'une dérogation supplémentaire permettant un retour à la semaine de 4 jours tout en gardant le cadre de la réforme. Au lieu de trancher clairement, l'état rajoute un nœud à un sac déjà bien rempli. Plus de 50% des écoles étant déjà repassées à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017, des consultations ont été lancées auprès des parents d'élèves au mois de décembre et un vote des enseignants et représentants de parents d'élèves a été fait au cours des conseils d'école du mois de février. A la suite de ces consultations, la majorité souhaitant un retour à une organisation à 4 jours et considérant une économie de fonctionnement non négligeable, Mme Sedan et moi-même avons communément pris la décision de modifier les rythmes scolaires à la prochaine rentrée pour revenir à une organisation à 4 jours.

Sur le plan touristique, j'ai été sollicité il y a un peu plus d'un an par une association appelée "L'Association Périgourdine des Amis des Moulins". Représentée sur la commune par M. Huijmann, propriétaire du moulin des Fourches, l'association a pour vocation la sauvegarde et la mise en exergue du petit patrimoine que représentent les moulins. L'association souhaite mettre en place un itinéraire de promenade qu'elle appelle "Chemin des meuniers" jalonné par des panneaux d'explication et qui partirait du moulin de la Besse, remonterait la Loue en passant par le moulin de la Jaurie, le moulin du Martinet et le moulin des Fourches. Mais l'itinéraire prévoit de remonter le chemin des fourches ouvert il y a quelques années pour la fête des écrevisses. Cette portion de chemin n'étant pas publique, un travail de recensement des propriétaires et de présentation du projet a permis à la commune de conventionner auprès de tous les propriétaires un droit de passage pour les promeneurs afin de permettre à ce projet de se mettre en place. Son inauguration est programmée pour le printemps 2019.

Enfin pour terminer sur un projet mené à l'échelle du département, la mise en place d'un nouvel adressage en intégrant des noms de voies, routes ou rues et des distances va concerner toutes les communes. Ainsi le numéro d'une résidence sera donné en fonction de sa distance du point 0 correspondant au début de la voie. Ce projet devrait être effectif pour la fin de l'année.

L'année étant bien entamée et ayant déjà eu l'occasion de vous souhaiter la bonne année pour les vœux, je vous souhaite alors une bonne lecture et un bel été.

Eric VILLEMAINE

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



### EN 2017 LE CONSEIL MUNICIPAL A ATTRIBUÉ LES SUBVENTIONS SUIVANTES :

ACCA (Chasse)	500 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	50 €
SECOURISTE D'EXCIDEUIL	100 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €
MEMOIRE DE PIERRE	1.000 € dont 500 € pour 2016
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500 €
FCESM	2.500 €
AAPPMA (Pêche)	200 €
GOLF club Essendières	200 €
VOYAGES SCOLAIRES (6 familles)	480 €

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

Le conseil municipal a approuvé le PV du 16 décembre 2017.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Pascal AUBERT.

Le conseil municipal autorise le recrutement d'un agent technique pour le service voirie sous contrat d'une durée d'un an à compter du 23 janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communal contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,

fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Après avoir pris connaissance de ce document, le conseil municipal a approuvé le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il a été présenté, dit qu'il est consultable en Mairie.

Christian MATHIEU ira à la démonstration « 0 pesticide » qui aura lieu à Lanouaille le 26 janvier 2017 à 9h00 à Lanouaille.

Il est rappelé que les vœux auront lieu dimanche 29 janvier 2017 à 15H30 à la salle Polyvalente.

La compétence urbanisme ayant été transférée au 1er janvier 2017 aux communautés de communes, la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille va prendre le relai dans notre projet de révision simplifiée du PLU.



## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2017

Le conseil municipal approuve le PV du 20 janvier 2017.

Le conseil communautaire a proposé un nouveau nom pour l'EPCI. A l'unanimité, la dénomination « Isle-Loue-Auvézère en Périgord » a été choisie. Le conseil municipal a approuvé le choix du nouveau nom « Isle-Loue-Auvézère en Périgord » et a approuvé la modification des statuts afférente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a approuvé le changement de

destination de la partie droite du caveau communal pour qu'il devienne l'ossuaire communal affecté à perpétuité pour y déposer les restes des personnes exhumées des sépultures faisant retour à la commune.

Monsieur le Maire présente divers devis à prendre en considération pour l'établissement du budget 2017.

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Le conseil municipal approuve le PV du 24 février 2017.

Le conseil municipal a voté le compte administratif 2016, le compte de gestion 2016 et l'affectation des résultats comme suit : Couverture du besoin de la section d'investissement (IR1068) : 13.157,40€ - Report excédentaire en fonctionnement : 207.450,02€

Le conseil municipal après en avoir délibéré par treize voix pour, une contre et zéro abstention, fixe le taux des taxes locales 2017 comme suit : Taxe d'habitation 11%, Taxe Foncière bâti 16%, Taxe foncière non bâti 70%.

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2017, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	625 490,31 €	625 490,31 €
INVESTISSEMENT	213 003,40 €	213 003,40 €

Une note d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés afin de les informer sur les nouvelles dispositions en matière de prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage.

L'arrêté préfectoral n°24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017, stipule que tout brûlage est interdit du 1er mars au 30 septembre et qu'il est soumis à déclaration en mairie par écrit au minimum 3 jours avant la date prévue du 1er octobre à fin février. Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral s'exposent à des amendes prévues par les contraventions de 3, 4 et 5ème classe en fonction de l'infraction.

Alain ALCARAZ ira à la réunion de concertation sur les actions culturelles organisée par le Conseil Départemental le lundi 24 avril 2017.

La Communauté de Communes étudie la possibilité de transférer le centre aéré sur notre commune.

Elaboration des bureaux pour les élections.

Il a été signalé une déchetterie sauvage sur un terrain en allant à Vauzelle. Il conviendrait d'en avertir le propriétaire.

Il est présenté le devis d'expertise des vestiaires du stade de 744€ TTC, devis accepté à l'unanimité.

Claire BIZEAU donne le compte rendu d'une réunion du SIAS.

Il faut prévoir un container jaune supplémentaire sur le secteur du Grand Claud.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2017

Le conseil municipal approuve le PV du 14 avril 2017.

La Communauté de Communes a mis au point un règlement d'intervention pour la Voirie et l'Aménagement des bourgs afin de définir les contours de la compétence, et de déterminer les obligations réciproques entre la Communauté et ses Communes membres. Le conseil municipal a pris connaissance du règlement d'intervention « Voirie et Aménagement des bourgs » de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.

La CLECT ( Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 18 janvier 2017. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Il est exposé que dans le cadre de l'extension du périmètre de la CCPL (Communauté de Communes du Pays de Lanouaille) aux anciennes communes de la CCCRP (Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord), l'ensemble des compétences exercées par le nouvel EPCI a nécessité une (ré)évaluation des transferts

de charges. Il indique que l'ensemble des communes de l'EPCI est représenté au sein de la CLECT, et que le rapport d'évaluation 2017 a été approuvé à l'unanimité. Le Conseil municipal a approuvé le rapport d'évaluation 2017 de la CLECT et a pris acte que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport.

Le conseil municipal a confié les travaux d'aménagement du carrefour formé par la RD 705 et le CR au lieu-dit le Grand Claud à la SARL CHATEAU Jérôme et Fils pour la somme de 7.377,21 € TTC, a autorisé Monsieur le Maire à procéder au meilleur prix à l'achat du terrain nécessaire à cet effet à Monsieur Jérôme BOYER, achat effectué par acte administratif si possible, a autorisé le bornage du terrain par un géomètre et accepte le paiement de la prestation, demande que le panneau « céder le passage » soit remplacé par un STOP et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal a renouvelé le contrat de prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie.

Les vestiaires du stade vont faire l'objet d'une étude suite à tous les problèmes rencontrés depuis sa création. Une réunion va être programmée avec l'architecte et les artisans.

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2017

Le conseil municipal a approuvé le PV du 02 juin 2017

**Fixation des prix cantine pour l'année scolaire 2017/2018 (pas d'augmentation par rapport à 2016/2017) :**

- 2,25 € le repas pour les enfants domiciliés sur la commune de St Médard d'Excideuil et d'Excideuil (ou que les parents y paient une des trois taxes locales).
- 2,45 € le repas pour les enfants n'habitant pas la commune de St Médard d'Excideuil.
- 3.40 € le repas des enfants prenant un repas occasionnellement.
- 4,25 € le repas instituteurs et les personnes de passage



## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Fixation des prix garderie pour l'année scolaire 2017/2018 (pas d'augmentation par rapport à 2016/2017) :**

*Pour les enfants domiciliés à St Médard d'Excideuil ou que les parents paient une des trois taxes locales :*

- Garderie du matin de 7H15 à 8H35 : 1,25 €
- Garderie du soir de 16H40 à 18H15 : 1,30 €
- Garderie exceptionnelle du soir de 18H15 à 19H00 : 3,30 €
- Garderie du mercredi de 11h45 à 12h30 : 0.70 €

*Pour les enfants non domiciliés à St Médard d'Excideuil :*

- Garderie du matin de 7H15 à 8H35 : 1,90 €
- Garderie du soir de 16H40 à 18H15 : 1,97 €
- Garderie exceptionnelle du soir de 18H15 à 19H00 : 4,00 €
- Garderie du mercredi de 11h45 à 12h30 : 1.05 €

Fixation de la participation au transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 : 15 € par trimestre et par enfant inscrits au transport scolaire 2017/2018 de la commune.

Montant de la reversion au transport scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 de la commune de Preyssac d'Excideuil : 244 €, pour quatre enfants soit 61 € par enfant.

Suite à la mutation de l'agent ATSEM à Excideuil, commune où l'agent exerce en totalité ses 32h09 heures depuis septembre 2016 le conseil municipal supprime l'emploi d'ATSEM au tableau des effectifs de la commune.

Vu l'arrêté de mise en retraite pour invalidité au 1er juillet 2017 de l'agent titulaire du poste d'agent technique à 28H11 et vu que le poste ne correspondant plus au besoin du service, le conseil municipal supprime l'emploi au tableau des effectifs de la commune.

Vu les résultats pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) catégorie C du 23 juin 2017, vu l'inscription sur les liste d'aptitude d'un agent de la Commune, le conseil municipal a créé le poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet de 32h04 à compter du 1er septembre 2017 et a supprimé le poste d'adjoint technique Cuisinier à 31h15.

Pour le besoin des services (cantine et

centre aéré), le conseil municipal décide l'augmentation du nombre de cinq heures du poste d'agent de services polyvalent en milieu rural Grade : adjoint technique territorial principal de 2ème classe existant et actuellement à 30 heures hebdomadaires.

Création à compter du 1er septembre 2017 au tableau des effectifs d'un emploi aux fonctions d'ouvrier polyvalent/agent de services polyvalent en milieu rural à temps non complet, pour 20 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Modification du tableaux de effectifs de la commune : Les effectifs du personnel communal sont fixées comme suit à compter du 1er septembre 2017 : Un rédacteur, un agent de maîtrise, deux adjoints techniques, deux contractuels.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à soumettre à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (CTP) les taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Sur rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal a instauré le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



qui est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. La subvention de l'état couvre 50% du coût du projet global est plafonnée à 7000€. Les projets soumis devront présenter un investissement global s'élevant à minima à 4000 €. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal a décidé d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers d'une surface supérieure à 5 m<sup>2</sup> et n'excédant pas une surface de 18 m<sup>2</sup> à compter du 1er janvier 2018

Suite au problème d'affaissement de la charpente de la salle polyvalente, le conseil municipal a été informé que le sinistre a été déclaré aux assurances par la commune et l'entrepreneur installateur du plafond suite à la tempête de 2013 et que l'entreprise PAP Charpente et bois a procédé à la mise en sécurité du bâtiment. Dans le même temps, la commune a procédé à la fermeture administrative de la salle polyvalente par arrêté n°A3-2017 du 31 mai 2017. Monsieur le Maire a ensuite mandaté le cabinet DEFRETIN INGENIERIE de Limoges afin d'établir un diagnostic de la charpente bois de la salle polyvalente.

Le diagnostic établi le 2 août 2017 du cabinet DEFRETIN INGENIERIE fait état de l'impossibilité de réparation de la charpente et préconise son remplacement en totalité. Il convient maintenant de tout mettre en œuvre pour la remise en état de la salle polyvalente.

La mise en œuvre de la nouvelle intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la redéfinition profonde de ses compétences, a nécessité une mise à plat des attributions de compensations pour les communes membres.

Il est expliqué au conseil municipal que la compensation d'une dotation (anciennement perçues par les communes, et désormais versée à l'EPCI du fait de la généralisation de la FPU) n'avait pas été comptabilisée dans le calcul de la base des AC (avant prise en compte des charges transférées). Cette situation a dû être régularisée. Elle nécessite donc une nouvelle délibération concernant les attributions de compensations 2017.

Le conseil municipal a pris acte des modifications intervenues dans le calcul des attributions de compensation pour 2017 et a approuvé les attributions de compensations pour 2017 entre la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille et ses communes membres.

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire a présenté pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Nord st Périgord. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le conseil municipal a pris acte de cette présentation.

Le conseil municipal a accepté qu'une convention soit établie et signée pour l'ouverture au public du chemin de randonnée des fourches menant Sur les Fourches.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la location du logement communal et l'a autorisé à signer tous les documents s'y afférents.

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le projet d'aménagement de terrains communaux pour un nouveau quartier résidentiel réalisé par l'agence technique départementale (ATD 24) qui fixe, en premier lieu, les orientations et l'estimation chiffrée



## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

de la viabilisation (voirie-réseaux). Il convient maintenant de viabiliser les terrains par la création de voirie et de réseaux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à continuer les démarches administratives afin de connaître et programmer cette opération d'investissement en 2018 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal autorise la gestion en interne des routes et chemins communaux et la poursuite du projet de création de logements.

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal approuve le PV du 25 août 2017.

Monsieur le Maire a rendu compte à l'assemblée des avis favorables émis par le Comité Technique Paritaire (CTP) sur les délibérations n°2017\_22 fermeture poste d'Atsem suite à mutation, n°2017\_23 fermeture de poste pourretraite suite à invalidité, n°2017\_24 suppression du poste cuisinier à 31h15, n°2017-25 : augmentation de 5h00 du temps de travail d'un agent Territorial principal de 2ème classe, N°2017\_28 taux de promotions pour les avancements de grade n°2017\_29 RIFSEEPau 1er janvier 2018. Le conseil municipal a pris acte.

Il est aussi précisé que l'emploi d'agent de maîtrise passera à 33h40 au 1er janvier 2018 pour les besoins du service. Le conseil municipal approuve.

Le conseil municipal a accepté l'augmentation du temps de travail de l'agent de maîtrise à compter du 01 janvier 2018 avec comme nouvelle durée hebdomadaire de 33H40 et modifié en conséquence le tableau des effectifs de la Commune de St Médard d'Excideuil.

Par délibération en date du 28 septembre 2017, le conseil communautaire Isle-Loue-Auvézère en Périgord a décidé de modifier ses statuts à compter du 1er janvier 2018, afin d'intégrer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et modifier la rédaction formelle de certaines compétences. Le conseil municipal a approuvé.

Le Maire a présenté le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au

règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public. L'assemblée a pris acte, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant, a autorisé le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE24, a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA et s'est engagé à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Le SDE 24 a fait parvenir l'avenant à la convention de transfert de compétences qui est approuvé à l'unanimité.

Le groupe « Jamais deux sans trois » est retenue pour le repas des aînés.

Jérôme BALABEAU fait un exposé sur l'évolution de l'étude de la réfection de la toiture de la salle polyvalente. Il informe aussi sur l'évolution des solutions envisagées pour la réparation des vestiaires sportifs.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il va adresser aux dirigeants du FCESM suite aux différents dysfonctionnements constatés.

Nathalie LONGIERAS fait le compte rendu de la réunion du SIVOS.

Il est signalé de nombreuses baisses de tensions et de nombreuses micros coupures sur le secteur de « Sur les Fourches ».

Jacques PYRAT informe que l'affichage publicitaire illicite peut être soumis à une amende de 200 €.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal a approuvé le PV du 20 octobre 2017.

Le conseil municipal a réintégré à l'inventaire communal « Voirie » des chemins ruraux pour une valeur de 41.525 €, chemin qui avait été mis à disposition en 2003 au Syndicat Mixte Isle Loue Auvézère.

Il a modifié la délibération 2017\_29 relative au RIFSEEP comme demandé par la Commission Technique Paritaire (CTP) du centre de gestion de la Dordogne.

Il a accepté de modifier le règlement des cimetières communaux et a approuvé le nouveau règlement : L'article 9 est modifié et stipule que suite à la signature de la charte 0 pesticide et 0 herbicide l'utilisation de ces produits est interdite dans l'enceinte des cimetières. L'article 15 stipule que cette gestion et obligation incombe aussi aux propriétaires. De ce fait, les allées des cimetières ont été enherbées et il convient de modérer l'accès des véhicules dans l'enceinte des cimetières. L'article 13 sera modifié en ce sens. La circulation des véhicules dans l'enceinte du cimetière exceptés ceux des services municipaux devra être autorisé par le maire.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal, pour l'exercice 2016, les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC et du Service d'Assainissement Collectif. Le conseil municipal a pris acte

Le contrat CNP assurance a été renouvelé pour l'année 2018. Ce contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Jean-Jacques BOYER a été nommé référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de la Dordogne. Son rôle sera

d'être le relai privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux (population, entreprises, etc...) de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et d'être le porteur d'une politique sécurité routière avec une identification des problèmes locaux au sein de la collectivité et d'être force de proposition qui pourront être adaptées. L'objectif de la Préfète est de pouvoir établir une liste et une carte des élus référents afin de créer un réseau de partenaires qui partageraient des exemples d'actions de sensibilisation réalisées par différentes communes et pourraient éventuellement mutualiser des moyens et actions.

Monsieur le Maire présente un devis de 2824 € TTC relatif à la signalisation de la commune dont les marquages et les panneaux pour 1709 € et la mise en sécurité de l'escalier qui mène à la bibliothèque pour 615 €.

Le devis de la mise en page du bulletin municipal est de 573.27 € et accepté par l'assemblée.

Trois devis pour l'entretien de la chaudière sont présentés sur lesquels quelques améliorations devront être apportées.

L'arbre de Noël aura lieu à Essendières dans la salle du Carrousel le samedi 16 décembre 2018. 34 enfants ont été invités. Le devis de jouets club de 343 € est accepté.

Pour le Noël de l'école le devis pour 43 livres des éditions Lito est de 367.40 € avec remise de 40%. Le devis est accepté.

L'organisation du repas des aînés à Essendières est présentée.



## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2017

Le conseil municipal a approuvé le PV du 24 novembre 2017.

Il a accepté que la somme de 226.60 € soit imputée au compte 6541 en non-valeur au budget 2017.

Il a autorisé la mise à disposition du service restauration de la commune à l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) de la communauté de commune Isle-Loue-Auvézère par signature d'une convention. L'assemblée est informée de l'ouverture du centre aéré le mercredi 10 janvier 2018 et inauguration le vendredi 16 février 2018.

Il a accepté l'achat à Monsieur Jérôme BOYER de 80 m<sup>2</sup> de terrain utiles au projet d'aménagement du carrefour formé par la RD 705 et le CR au lieu-dit le Grand Claud au prix de 25 €, achat qui se fera par acte administratif.

Le conseil municipal est informé du résultat de l'enquête menée auprès des parents d'élèves de l'école de St Médard d'Excideuil sur la semaine de 4.5 jours.

La date des vœux est fixée le 28 janvier 2018 à 15h00 à Essendières.

Avec l'accord du conseil municipal, Eric VILLEMAINE, Maire intègre le comité de pilotage de la commission enfance de la Communauté de Communes.

L'école d'Excideuil a demandé une subvention pour un projet de voyage au Puy du Fou concernant sept enfants de la commune. Réponse sera faite après renseignement auprès des enseignants et de Mme SEDAN.

L'assemblée est informée que la modification simplifiée n°1 du PLU, approuvée par délibération de la Communauté de Communes du 26 septembre 2017, est exécutoire depuis le 11 décembre 2017.



## ÉTAT CIVIL AU 23/12/2017

### NAISSANCES :

- Marloon DUPONT RIQUET *le 29/09/2017*
- Héloïse LELLU *le 07/10/2017*
- Chloé DAUVERGNE *le 31/10/2017*

### BAPTEME REPUBLICAIN :

- Naël NEDJADI fils de Simon NEDJADI et de Saskia PERDRIEAU *le 16/07/2017*

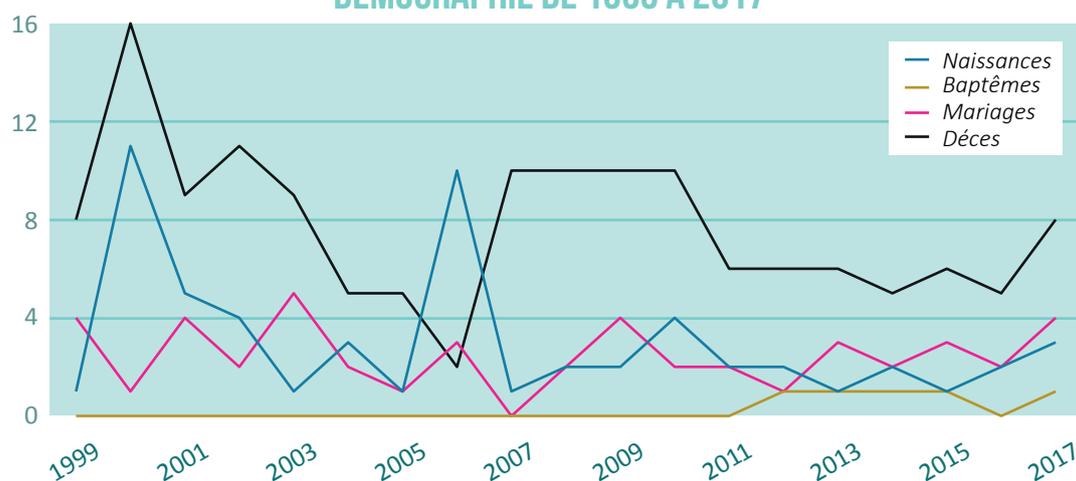
### MARIAGE :

- Céline GONZALEZ & Camille GONZALEZ *le 15/07/2017*
- Mohamad AMKI & Marie GARRAUD *le 22/07/2017*
- Etienne ROUSSEAU & Charlène SEGUR *le 19/08/2017*
- Jean-Luc CLUZEAU & Guylaine PÉLEGRY *le 25/11/2017*

### DECES :

- Marguerite BOST épouse CARREY *le 19/01/2017*
- Grégoire BULLEC *le 24/03/2017*
- Marcel BLANQUET *le 26/04/2017*
- Claude BEYER *le 02/05/2017*
- Jean LATOUR *le 20/08/2017*
- Marie Marceline TALLET épouse CALLONI *le 27/09/2017*
- Emilienne LAGUIONIE épouse DEBORD *le 15/10/2017*
- Jeanine DEKEYSER épouse WARTELLE *le 31/12/2017*

### DÉMOGRAPHIE DE 1999 À 2017



# Le fil de l'année 2017

Les événements marquants de notre commune

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2017

La traditionnelle cérémonie du 08 mai s'est déroulée sous un soleil radieux. Cette commémoration est toujours l'occasion de se rappeler que les conflits passés ont engendré de grandes souffrances. Peu à peu les générations qui ont vécu cette guerre disparaissent et avec elles grandit une forme de détachement. L'histoire est comprise, l'histoire est connue mais les douleurs et fêlures ne sont plus que racontées. Au-delà d'une perception de la tradition, cette cérémonie sert à rappeler sans cesse qu'il faut tout faire pour préserver la paix en dénonçant les souffrances et les horreurs dont les hommes sont capables.



## FÊTE DE L'ÉCOLE - 24 JUIN 2017

Faute de salle polyvalente, la municipalité a fait deployer un morceau de revêtement pvc pour matérialiser une scène dans le cours de l'école. Tous les spectacles de l'école se sont donc déroulés en plein air, grâce aussi à la clémence du temps. La fête organisée conjointement par les enseignants, l'association des parents d'élèves et la municipalité, un repas et de jeux à disposition des enfants ont permis après les spectacles, de faire de cette Fête de l'école d'une grande convivialité, une très belle réussite. Les enfants étaient extrêmement fiers de montrer leur travail à leurs parents venus nombreux.



## VISITE DE MADAME LA PRÉFÈTE - LE 3 OCTOBRE 2017

Soucieux de faire valoir les atouts du territoire, le Président de la Communauté de Communes et Conseiller Départemental, Bruno Lamonerie, a invité M<sup>me</sup> la Préfète Anne-Gaëlle Baudoin-Clerc à visiter deux entreprises importantes du canton et de la Communauté de Communes qui ont pratiquement les mêmes contours. C'est donc en petit comité d'élus que nous avons fait découvrir deux entreprises localisées sur notre commune de Saint Médard d'Excideuil. Repetto, société de renommée internationale, fut la première de la journée à être visitée pour découvrir ce qui fait la caractéristique de ses chaussons, balerines et chaussures ainsi que ses lignes d'articles de danse, de prêt à porter et de maroquinerie. Cette





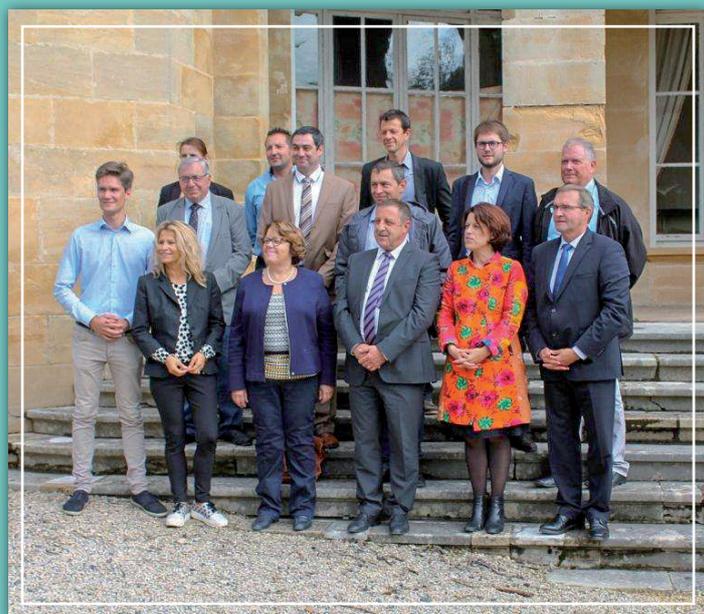
entreprise tournée vers les marchés du luxe performe et progresse encore en ouvrant chaque année de nouveaux magasins partout dans le monde.

M<sup>me</sup> la Préfète a ensuite découvert le patrimoine foncier exceptionnel du Domaine d'Essendiéras. Riche de son histoire passée c'est la transformation d'un domaine en au haut lieu du tourisme local qui a été présenté. Le Domaine propose aujourd'hui de nombreux gîtes, un camping, un golf et de grandes infrastructures pour développer des activités événementielles comme des assemblées générales, des mariages ou des séminaires.

C'est également au Domaine d'Essendiéras que le déjeuner a été pris. Installés dans la verrière, les discussions ont pu se poursuivre dans un cadre faisant valoir la beauté du paysage verdoyant des alentours.

L'après-midi, plus studieux, a été consacré à une réunion axée sur la présentation d'un projet agroéconomique sur le territoire prévoyant la construction d'une bergerie à vocation expérimentale, d'une fromagerie, et le développement de fromages frais. Pour dynamiser l'économie, l'intercommunalité se mettant au service de la filière, compte utiliser la propriété du causse et la proximité de la ferme expérimentale de Glane pour développer ce projet mais aussi créer des infrastructures permettant aux éleveurs quelque soit la spécialité pour faciliter la vente directe, développer des chantiers d'insertion et créer des jardins truffiers et ruchers école. A ce projet se greffe également toute la politique de développement touristique axée sur la découverte de nos territoires verts et naturels.

Cette journée a permis de présenter un échantillon de la richesse de notre territoire sur lequel il faut s'appuyer pour conforter l'économie locale.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017

100 ans déjà... 100 ans que des peuples aux quatre coins du globe furent plongés dans une guerre d'une violence inouïe qui décima près de 10 millions de personnes dans le Monde. L'Europe entière fut bouleversée et durement frappée.

Notre mémoire collective restera à tout jamais marquée par cette hécatombe.

Entretenir le souvenir est d'autant plus important aujourd'hui qu'il n'existe plus de témoins ni d'acteurs directs de ce conflit. La présence de jeunes à cette commémoration, qui nous ont lu quelques lettres de poilus nous assure la préservation de cette mémoire. Cette occasion, qui a réuni différentes générations, nous a permis de rendre hommage aux combattants qui se sont sacrifiés pour notre pays, pour notre commune. A l'écoute des noms inscrits sur notre monument aux morts, nous avons eu une pensée émue et reconnaissante pour ces Saint Médardiens, nos aînés, tombés pour notre liberté. En ce moment solennel, nous avons retissé le lien entre la grande Histoire et notre histoire locale car derrière chaque nom inscrit, il y a un être, une vie, une famille.





Toute la France vit depuis 2014 au rythme des commémorations de ce centenaire et ce 11 novembre fut l'occasion de remercier chaleureusement le Cercle d'histoire de l'association Mémoire de Pierres qui a mené un travail remarquable sur les monuments aux morts, les hôpitaux, les centres de réentrainement de l'ancien canton d'Excideuil et a édité un ouvrage riche d'enseignement et de mémoire de cette période en relatant également des destins de personnalités locales et des témoignages.

En ces temps où l'action, voire la réaction, sont les maître-mots de nos sociétés, souvenons-nous que le chemin de la paix a été long et sinueux. On a longtemps pensé que cette guerre serait la « Der des der », mais l'Europe dut subir l'horreur absolue d'un second conflit mondial.

Prendre le temps est nécessaire, et redoubler d'effort indispensable pour préserver la paix et étouffer tous les ferments de division : l'indifférence, l'intolérance, le racisme, l'individualisme, le repli sur soi, le terrorisme.

Enfin, rappelons aux jeunes générations que la paix est la seule voie possible pour préserver et faire vivre les valeurs républicaines et démocratiques qui sont au cœur de notre idéal européen.

## REPAS DES AINÉS - 25 NOVEMBRE 2017

Toujours privée de salle polyvalente, la municipalité, qui a la chance d'avoir le Domaine d'Essendieras sur son territoire, a délocalisé le traditionnel repas annuel des aînés dans la grande salle des mariages du Domaine d'Essendieras. Bien que très proche, beaucoup n'était pas revenu depuis sa transformation en établissement de tourisme de loisirs et d'accueil d'événements. Cela a permis un rapprochement certain entre les habitants et le Domaine d'Essendieras. Chaque convive a été chouaillé de l'apéritif au digestif dans un cadre splendide et avec une animation musicale de qualité. Le groupe local "Jamais deux sans trois" a fait virevolter, valser et remuer les adeptes de la danse jusqu'à ce qu'ils n'en puissent plus. Force est de constater que le changement fait par obligation ait remporté l'adhésion de tous, il est fort probable que si la disponibilité des lieux le permet, le rendez-vous soit à nouveau pris au même endroit l'année prochaine.



## L'ARBRE DE NOËL

Adressons un grand remerciement à la famille Bakker qui, toujours par défaut de salle polyvalente, nous a généreusement prêté la salle du Carrousel du Domaine pour organiser l'arbre de Noël avec le Comité des fêtes. Cette salle aux habillages boisés s'est formidablement bien prêtée à l'exercice car après décoration, elle a conféré à l'événement une ambiance extrêmement chaleureuse de chalet de montagne. Les enfants, accompagnés de leurs parents, ont profité d'une projection de dessin animé avant de voir arriver le Père Noël chargé de cadeaux et qui cette année était accompagné de l'un de ses fidèles lutins. Il a bien entendu gâté tous les enfants pendant que les parents partageaient le goûter offert autour du buffet de convivialité.





## ÉCOLE

Cette rentrée scolaire 2017- 2018 s'est déroulée dans les meilleures conditions. Le 4 septembre, 43 élèves étaient accueillis à l'école de St Médard, 20 en CP et 23 en CE1. C'est autour d'un café de bienvenue que tout le monde a pu faire connaissance.

En ce début d'année scolaire, des travaux ont été menés dans l'école afin d'accueillir le futur centre aéré. L'école a été quelque peu réaménagée : la salle de bibliothèque est désormais transférée à l'étage, la salle des maîtres a été divisée pour moitié ( l'autre moitié appartient désormais au centre aéré, ainsi que les anciennes classes de maternelle et le dortoir).

Les enseignantes ont pris de nouvelles marques et grâce au soutien de la municipalité (achat de nouveaux matériels, de manuels, aménagement de mobiliers), l'année scolaire se déroule avec enthousiasme.



En cette fin d'année, les enfants ont préparé l'arrivée de Noël : la mairie a offert un repas de Noël, préparé avec soin par Pascale, notre cantinière, aidée de Nathalie et Virginie ; ainsi qu'un spectacle de Noël au château d'Excideuil : Coco, dernier film d'animation Disney, très apprécié des élèves. Ceux-ci ont même eu la chance d'être gâtés par le Père Noël, venu leur déposer un cadeau sous le sapin dans chaque classe. Les plus attentifs ont entendu les clochettes dans le ciel à son arrivée.



Grâce au soutien de l'Association des Petits Loups de Saint Médard, qui nous aide de manière active à récolter des fonds, nous espérons, cette année encore, partir 2 jours en classe découverte à la rencontre des animaux, à la fin du mois de mai. Nous remercions tous les parents pour leur participation aux différents projets menés au sein de l'école.

Enfin, nous tenons à remercier le Conseil Municipal et l'ensemble des employés municipaux, toujours disponibles et volontaires pour nous aider en cas de besoin et répondre avec gentillesse à nos interrogations.

Très belle année 2018 à tous!





## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours de gymnastique volontaire ont repris le mercredi 20 septembre 2017 dans la salle fêtes de St Martial d'Albarède avec 22 adhérentes et adhérents.

Ils sont dispensés avec sérieux et gentillesse par Rosyne FAURIE, le mercredi de 17h45 à 18h45.

Cette activité adaptée à tous, n'est pas réservée qu'aux personnes à la retraite, alors n'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez tous les bienvenus.

### BUREAU 2017/2018

Présidente : Renée GRIMAUD - 05 53 62 40 15

Secrétaire : Yvette LAGORCE - 05 53 52 63 25

Trésorière : Jocelyne LAURENCE - 06 81 95 89 60

L'association remercie la municipalité de St Martial d'Albarède pour la mise à disposition de la salle des fêtes



## AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES

L'Amicale à tenu sont assemblée générale le dimanche 18 Novembre 2017 à 11 Heures 15, au restaurant "Chez FRANCA " à Cherveix -Cubas. Une quarantaine de fidèles ont participé à cette réunion. Les comptes de l'association sont sains et le nombre d'adhérents reste sensiblement constant. Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité et les contrôleurs aux comptes donnent quitus à la trésorière pour sa gestion rigoureuse.

### Le bureau est reconduit dans son intégralité à l'unanimité

Présidente : Jeannine PICAUD

Secrétaire/trésorière : Renée GRIMAUD

Membres du bureau : Yvette LAGORCE, Jacqueline MAGNE, Paul LATOUR, Gilbert GENET, Gilbert GRIMAUD, Colin SHORROCK, Bernard MAGNE et Gérard FAURE.

Contrôleurs aux comptes : Paulette TOURENNE, Michel JARJANETTE.

La cotisation pour la seule activité «Marche et découverte de la nature» est maintenue à 10€ par personne.

### Activités touristiques

- Une vingtaine de personnes ont participé à la sortie sur 2 jours au **Puy du Fou**. Sortie très réussie malgré une météo qui n'était pas particulièrement favorable au départ.

- La sortie sur une journée à **Castelmoron sur Lot** fut très agréable bien que l'absence de soleil nous ait privés de la floraison des nénuphars mais le déjeuner-croisière sur le Lot à bord du bateau «Lou vent d'Olt» nous fit oublier les caprices du temps.

### Calendrier 2018

- Projet de Sortie au Futuroscope
- Projet de sortie sur une journée.

Le programme détaillé sera diffusé ultérieurement.

A 12 H 30, l'ordre du jour étant épuisé et la séance levée, tous les participants se sont retrouvés autour d'une bonne table et d'un succulent repas.

## PROGRAMME DES ACTIVITES POUR LE 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2018

Dates	Lieu de la marche	Restauration Pique-nique / Goûter	Heures et lieu de départ	Renseignements
Dimanche 22 juillet	St RAPHAEL Organisé par la FNACA	Repas champêtre, réservation avant le 12 juillet auprès de jeannot SEMENY au : 05 53 62 92 51	9h au Grand Lac	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15
Mardi 14 août	PREYSSAC d'EXCID. Organisé par le comité des Fêtes	Restauration sur place à partir de 19h à votre charge	17h Place de l'église	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15
Dimanche 26 août	CLERMONT d'EXCID. Organisé par Clermont passion	A midi, buffet froid pour 12 € réservation au 0553624508 « Chez la Margot »	9h rando 12 km 10h rando 4,5 km Place de l'Eglise	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15
Samedi 8 sept.	CUBJAC	Goûter et boissons fraîches à l'arrivée aux voitures	14h20 Parking du pont	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15
Dimanche 16 sept.	St PANTALY d'EXCID. Organisé par la ligue contre le cancer	Une participation de 5 € vous est demandée au départ et une collation vous est servie à midi à la Mairie	9h30 place de la Mairie	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15
Dimanche 7 oct.	St MARTIAL d'ALB. Organisé par enfance action	repas au restaurant « Le Grillon » + rando : 15 € réservation avant le 5 Oct.	Rassemblement salle des fêtes à partir de 9h Départ 9h30 participation rando : 3€	06 82 14 02 56 06 43 40 28 26
Samedi 13 oct.	TOURTOIRAC	Goûter et boissons Chaudes et fraîches à l'arrivée aux voitures	14h Parking des platanes	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15
Samedi 17 nov.	NANTHEUIL	Goûter et boissons Chaudes à l'arrivée aux voitures	14h Place de la Mairie	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15
Samedi 15 déc.	SORGES	Goûter et boissons Chaudes à l'arrivée aux voitures	14h Parking salle des fêtes	05 53 52 63 25 05 53 62 17 20 05 53 62 40 15

En cas de neige ou de verglas la sortie du 15 Décembre sera annulée



Cette année l'association a modifié son visage, en créant un cercle d'histoire et en devenant éditeur. En juin est paru un premier livre sur 14-18, dans le canton d'Excideuil. Cinq passionnés d'histoire, ont réalisé un gros travail de recherche et d'écriture, pour faire revivre à travers leurs textes et des témoignages, la vie dans le canton pendant cette terrible période. Merci à nos auteurs, membres de l'association et du cercle d'histoire : André Mazin, Pierre de la Héronnière, Alain Vaugrenard, Michel Delèron et Jacqueline Desthomas. Le livre a remporté un beau succès et les bénéfices de la vente, seront investis dans de nouveaux travaux. Cet ouvrage est le premier, d'autres suivront, sur d'autres aspects de l'histoire locale.



Les travaux dans l'église ont avancé. Le plafond a été refait. Les peintures intérieures démarrées l'an passé, sont terminées. Sur la façade extérieure, côté place de l'église, les pierres instables ont été maçonnées. Enfin le baptistère remis en état l'an dernier, est maintenant éclairé par un très beau vitrail. L'association depuis sa création n'a eu de cesse de faire restaurer l'église et de valoriser ce site, à l'histoire si riche. Elle avance avec de petits moyens. Alors, il lui faut proposer des manifestations susceptibles de rapporter de l'argent. En 2017 le programme fut varié. L'été a commencé avec la Nuit des Eglises qui, malgré une météo capricieuse, a connu un beau succès. Nous avons continué avec une randonnée découverte, sur le thème des plantes comestibles et des oiseaux Cette promenade commentée par 2 spécialistes, a attiré de nombreux marcheurs et des curieux. Nous avons débuté l'automne avec un spectacle espagnol accompagné d'un repas. Cette

soirée, grâce à la générosité de Madame le maire d'Excideuil et de son conseil municipal, a pu se dérouler dans la salle du château, en attendant que la salle de notre commune rouvre ses portes. Pour la belote de Novembre, nous sommes allés à Saint Martial, grâce à l'aide de monsieur le maire et de son conseil municipal. Que ces deux municipalités soient remerciées pour leur compréhension et la qualité de leur accueil. Pour nous aider nous avons besoin, que nos manifestations, toujours variées et de qualité, attirent un public nombreux. En assistant à un repas, à un spectacle ou en jouant à la belote, vous participez à la restauration et à la valorisation du site de Gandumas. Nous acceptons aussi les dons. Notre programme 2018 n'est pas encore achevé. Nous vous le ferons connaître, en temps utile Mais nous espérons vous rencontrer, lors d'une de nos manifestations. Comme de nombreuses associations, nous aimerions étoffer notre groupe de bénévoles. N'hésitez pas, venez nous voir. La restauration de patrimoine n'a rien de rébarbatif, bien au contraire.

Nous remercions la municipalité de Saint Médard pour son soutien, nos adhérents pour leur fidélité, nos bénévoles pour leur dévouement ainsi que tous nos sympathisants que nous retrouvons avec joie, lors de nos manifestations. Une mention particulière aux enfants de Simone Roux qui continuent à nous ouvrir leur grange, ce qui permet à l'association d'être présente à Gandumas.

Pour faire notre connaissance vous pouvez visiter notre site : [www.gandumas.org](http://www.gandumas.org)

L'association Mémoire de Pierres vous souhaite une magnifique année 2018 et vous invite à participer à son assemblée générale, le **lundi 26 février à 20h30 dans la salle de la mairie.**

**Le bureau de Mémoires de Pierres**  
Claudine Sagne - Trésorière - 0553624282  
Jacqueline Desthomas - Présidente  
[association@gandumas.org](mailto:association@gandumas.org)

## CALENDRIER DES ANIMATIONS 2018

<p><b>Vend. 19 Janvier</b></p>	<p align="center"><b>LOTO</b> Salle Polyvalente de <b>St Martial d'Albarède</b></p>
<p><b>Lundi 19 Mars</b></p>	<p align="center"><b>COURSAC</b> : Mémorial à 11H <b>Bus gratuit</b> (pour adhérents du Comité et épouses) Salle Polyvalente de <b>St Martial d'Albarède</b>.</p> <p>Départ : - MAIRIE DE SAINT MÉDARD D'EXCIDEUIL à 8h45. - EXCIDEUIL (PLACE DU CHÂTEAU) à 9h. - SAINT MARTIAL D'ALBARÈDE à 9h15. Les places étant limitées, se faire inscrire au plus tôt auprès des responsables.</p> <p align="center"><b>COMMÉMORATIONS :</b> <b>ST MARTIAL D'ALBARÈDE</b> à 16h. <b>SAINT JORY LAS BLOUX</b> à 17h. <b>EXCIDEUIL</b> à 18h. <b>REPAS À SAINT MARTIAL D'ALBARÈDE</b> à 13h. Réservation avant le 10 Mars</p>
<p><b>Mai</b></p>	<p align="center"><b>Voyage 1 jour - « L'Auvergne ? »</b> Réserver au plus tôt</p>
<p><b>Dim 22 Juillet</b></p>	<p align="center"><b>REPAS CHAMPÊTRE</b> <b>SAINT RAPHAËL</b> Réservation avant le 12 Juillet</p>
<p><b>Judi 9 Août</b></p>	<p align="center"><b>CONCOURS de PÉTANQUE</b> <b>en doublette</b> <b>EXCIDEUIL 14h30</b></p>
<p><b>Sam. 6 Oct. 12h30</b></p>	<p align="center"><b>REPAS du COMITÉ</b> Ouvert à tous <b>SALLE DES FÊTES DE ST JORY LASBLOUX</b> Menu sur demande - Réservation avant le 28 Septembre</p>
<p><b>Vend. 9 Novembre</b></p>	<p align="center"><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> <b>SALLE POLYVALENTE SAINT MÉDARD D'EXCIDEUIL</b> <b>A partir de 10h.</b></p>

Pour plus de renseignements contacter :

Roger **POUQUET** : 06 83 55 97 28

Jeannot **SEMENY** : 05 53 62 92 51

Ou Christian **DÉPOIS** : 05 53 62 44 09



## ASSOCIATION GOLFCLUB D'ESSENDIERAS

**BUT :** Organiser et promouvoir l'animation golfique au Domaine d'Essendieras.

(Compétitions, rencontres inter clubs, championnat départemental, initiation, portes ouvertes, découverte du golf... )

L'association compte 100 membres et ses effectifs progressent au fil des années (+ 30%) pour atteindre le 3<sup>ème</sup> rang régional en termes de dynamisme .

L'école de golf ouverte très récemment accueille 15 élèves à la rentrée 2017 (+ 0,9%).

Responsable Jean-Maurice ROSAYE.

Le golf est un sport qui se démocratise, ouvert à tous et accessible à tout âge, excellent pour la santé physique et mentale, il se pratique pour un coût raisonnable dans un environnement agréable et convivial.

La direction du golf est assurée par Floris BAKKER, membre de la famille propriétaire du domaine, lui même golfeur émérite, dont la collaboration est totale autant que précieuse.

Le Président Jacques SEGUY, le responsable de la commission sportive Philippe CAUPERT, ainsi que l'ensemble des membres du bureau, sont à la disposition des personnes intéressées par la pratique de ce sport.



**Accueil :** Club House Domaine d'Essendieras,  
24160 ST MEDARD D'EXCIDEUIL.

Tel. : 05 53 55 34 34

Courriel : [golfclub@essendieras.fr](mailto:golfclub@essendieras.fr)





## A.C.C.A DE SAINT MÉDARD D'EXCIDEUIL

L'Association Communale de Chasse Agréée de Saint Médard d'Excideuil poursuit cette année l'installation de plusieurs miradors de battue pour améliorer encore un peu plus la sécurité à la chasse en battue.

Cet été avec l'aide de la fédération des chasseurs, nous avons réintroduit quelques perdrix rouge « La Royale » sur le territoire.

L'ACCA rappelle que comme chaque année, avant l'été nous mettrons en place des protections autour des cultures à risques de dégâts grand gibier (semis de maïs) chez les agriculteurs DEMANDEURS. Pour pouvoir organiser au mieux cette implantation, le tour de ces parcelles devra être propre et facilement accessible avec un véhicule.

*Mémo : La distribution des cartes des membres s'effectue le premier dimanche matin d'août et de septembre à la*

*salle des associations. Le propriétaire non chasseur peut donner son « droit de chasse » par écrit, signé des deux parties à une tierce personne tout en gardant son droit de vote lors de l'assemblée générale (20 hectares de terrain). Et pour un chasseur étranger à la commune, il devra faire sa demande par courrier au président avant le 01 avril.*

L'Association organise son assemblée générale ordinaire comme d'habitude en juin à la salle du conseil de la mairie à partir de 20h30. (Cette année le 02 juin 2018)

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018

**Laurent Zambelli**  
Président de l'ACCA



## FCESM - LE FOOTBALL CLUB D'EXCIDEUIL SAINT MÉDARD

Le Football Club d'Excideuil Saint Médard, premier de sa poule de division 4 et division 5 accède cette année aux niveaux supérieurs pour ses 2 équipes seniors. L'équipe A a la volonté de bien figurer en division 3. Notre équipe B vient de se qualifier pour la division 4 élite et doit donc se maintenir.

Cette saison marque le début d'une nouvelle étape dans la vie du FCESM. A titre liminaire, l'équipe sénior féminines est a été reformée. Nous avons ainsi la volonté affirmée de développer le football féminin sur du long terme. Malgré des résultats compliqués, les 15 jeunes féminines qui composent l'équipe sont motivées. Suite à plusieurs désaccords, l'entente avec Cognac pour les équipes des U6 à U18 est terminée depuis la mi-août 2017. Nous sommes toutefois fiers de pouvoir compter sur l'équipe de U18, pour nous représenter au niveau du département en catégorie jeunes. Nous vous attendons dès la saison prochaine pour construire le futur. Nous avons besoin de vous, bénévoles, éducateurs, enfants, adolescents et de parents pour recréer des équipes

dans chaque catégorie d'âge.

Le FCESM est aussi très fier d'avoir des arbitres qui nous représentent tous les week-ends sur les différents championnats départementaux. Deux jeunes arbitres viennent de terminer leur stage de formation, nous pouvons donc compter sur trois arbitres. Je les félicite pour leur travail et leur dévouement.

Le club connaît un début de saison prometteur et encourageant. Les joueurs et les dirigeants sont mobilisés et concernés aussi bien à l'entraînement (le vendredi à 19 heures – au terrain de foot de Saint Médard ou d'Excideuil) que le dimanche durant les compétitions. Ceci entraîne des résultats positifs pour nos deux équipes seniors. N'hésitez pas à venir nous les encourager afin de garder cette dynamique.

Nous remercions les municipalités qui nous accompagnent et qui nous encouragent et soutiennent années après années. En contrepartie, nous essayons de dynamiser le canton avec plusieurs événements. En septembre 2017, nous avons eu le plaisir d'accueillir

près de 200 personnes au boulodrome d'Excideuil pour le concours de pétanque. En novembre, nous avons reçu 36 équipes à la salle du Château d'Excideuil pour notre belote. Puis le **3 mars 2018**, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour notre **Loto**.

Enfin, nous ne remercierons jamais assez nos partenaires qui nous aident à financer notre fonctionnement et à atteindre nos objectifs sportifs et sociaux. Pour cela, nous demandons à tous nos licenciés

de faire leurs achats en priorité chez nos partenaires. N'oublions pas l'importance des commerçants et des artisans dans la vie et la survie de nos villages et sans partenaires, sans eux, le club ne pourrait supporter les achats d'équipements pour nos équipes.

Tous les membres du club se joignent à moi pour vous remercier de votre confiance et vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

**Jimmy MORAND, Trésorier du FCESM**



## L'AUEZERE BASKET CLUB - SAISON 2017/2018

### Composition du comité directeur :

Julie BOUCHARDIE (présidente), Julien BELLY (vice-président), Sandra POMMIER (trésorière), Emilie LAFRIQUE (secrétaire)

Autres membres du bureau :

Marlène HELLE, Anaïs ROUSSEAU, Céline DUBOIS

**« Nous remercions toutes les collectivités, les commerçants et artisans qui collaborent à notre progression et sans qui tout ceci ne serait possible. »**

Le club de basket accueille ses licenciés au sein du gymnase de Lanouaille, lieu où se déroulent les entraînements et les matchs.

Une CTC avec St Yrieix a vu le jour pour permettre le maintien de certaines équipes. Les clubs restent indépendants et choisissent les équipes où l'effectif est insuffisant pour se grouper tout au long de la saison. Cette année, 4 catégories (U15F, U17F, seniors filles et garçons) évoluent au sein de la CTC (ABC / BC Pays de ST Yrieix).

### Sont engagés en championnat :

- Les U11M en Dordogne
- Les U15F en interdépartemental Haute-Vienne - Creuse
- Les U17M en interdépartemental Haute-Vienne - Creuse
- Les seniors filles en Haute-Vienne
- Les seniors garçon en Haute-Vienne

### Nos prochaines manifestations :

- LOTO (avril 2018)
- Fête du mini basket à Bergerac (mai 2018)
- Tournoi beach basket et repas pour les 10 ans du club (30 juin 2018)
- LOTO (11 novembre 2018)
- Atelier du Père Noël du Comité et Noël du club (décembre 2018)

Maison des Communes Mairie de la Chapelle  
24270 SAVIGNAC LEDRIER  
07 87 42 55 07 / 06 33 55 46 03  
contact@auvezere-basket.fr

<b>U5 / U7</b>	- de 7 ans	Julie BOUCHARDIE Sandra POMMIER	06 33 55 46 03 06 61 61 40 97	Samedi 11h00 – 12h00
<b>U9</b>	7-8 ans	Mickael CHASTENET	06 75 66 25 44	
<b>U11</b>	9-10 ans	Julien BELLY	06 21 72 27 84	Vendredi 18h30 – 20h00
<b>U15</b>	13-14 ans	Guillaume FREMONT	06 35 45 70 81	En alternance en Lanouaille le mardi et Villasport le mercredi 18h30 – 20h00
<b>U17</b>	15-16 ans	JB LAFRIQUE	06 18 21 61 48	En alternance en Lanouaille le mardi et Villasport le mercredi 18h30 – 20h00
<b>Seniors filles</b>	18 ans et plus	Nicolas AUTIER	06 76 81 38 90	Vendredi 19h00 – 20h30
<b>Seniors garçons</b>				Vendredi 20h30-22h



Un an déjà... Cela fait maintenant un an que notre Communauté de Communes s'est agrandie, comprenant désormais 28 communes et 14 000 habitants. Au cours de cette année, il a fallu harmoniser, mettre à jour nos pratiques et apprendre à travailler tous ensemble dans le souci du développement du territoire et du bien-être de ses habitants. Je suis heureux du travail accompli et de l'implication de l'ensemble des élus pour que notre regroupement soit une réussite.

Même s'il s'agissait d'une année de démarrage, la Communauté de Communes n'est pas restée sans rien faire. Dès les premiers mois, nous avons lancé l'aménagement du bourg de Genis, ainsi que celui de la place des commerces de Payzac. Ces 2 opérations doivent permettre d'embellir et sécuriser nos bourgs. Les travaux sont aujourd'hui presque totalement achevés et je ne doute qu'ils satisferont les riverains comme les visiteurs.

Parallèlement, nous avons mené une réflexion approfondie pour la création d'une maison médicale à Lanouaille. Nous avons travaillé ardemment avec les professionnels de santé afin de bâtir, avec une équipe d'architectes, un projet qui correspondent à leurs besoins et leurs attentes. Le permis de construire est aujourd'hui déposé et les travaux débuteront dans le courant de l'année 2018.

Par ailleurs, nous avons également engagé un vaste projet d'aménagement des Gorges de l'Auvézère. Il s'agit de valoriser ce site naturel remarquable. A terme, des cheminements seront créés, mais aussi un parcours de slalom en canoë ou un parcours de pêche.

Dans le domaine culturel, du fait de la reprise de la compétence et dans un souci d'équité à l'égard de l'ensemble de nos communes membres, nous avons essayé d'étendre l'offre culturelle à l'ensemble des communes.

C'est pour moi une fierté que de vous faire état de toutes ces actions. Nous avons encore énormément de projets, qu'il s'agisse d'aménagements de nos bourgs, de voirie, de développement économique et agricole... Tout ne se réalisera pas en jour, nous en avons tous conscience. Mais le succès de notre regroupement naîtra de notre capacité à nous montrer solidaires et complémentaires, les communes et l'intercommunalité devant former un ensemble cohérent pour veiller à l'attractivité de notre territoire.

Sur ces notes d'optimisme, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des membres du Conseil communautaire, je tiens à vous adresser, à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité pour l'année 2018.

**Bruno LAMONERIE**

Président de la Communauté de Communes  
Isle Loue Auvézère en Périgord  
Conseiller départemental



## INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### TOUS AU SPECTACLE !

#### La programmation culturelle 2017-2018 de la CC Isle Loue Auvézère en Périgord

«**Juste pour vous**», c'est le nom donné à la saison culturelle 2017-2018 de la CC Isle Loue Auvézère en Périgord. Une saison culturelle placée sous le signe de la joie et de la bonne humeur, qui propose une programmation riche et variée à destination de tous les publics, mêlant théâtre, contes, musique, et même cirque, aux quatre coins du territoire. Du mois d'octobre 2017 au mois de juin 2018, ce ne sont pas moins de 9 spectacles tout public et 2 spectacles jeune public, à destination des scolaires, qui sont programmés.

D'autres actions culturelles sont prévues, qui invitent au voyage. La médiathèque intercommunale de Lanouaille propose deux rendez-vous : le 24 novembre, dans le cadre du Mois du film documentaire, la chine est à l'honneur. Le 24 mai 2018, Étranges Lectures fera la part belle à l'Irak.

N'hésitez pas à vous déplacer, pour découvrir à l'occasion d'une représentation, un petit coin de notre territoire. La plaquette de la saison culturelle est disponible dans le Réseau des Médiathèques, les bureaux d'accueil touristiques, et bientôt dans les mairies...

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE LOUE AUVÉZÈRE EN PÉRIGORD

#### > 28 communes – 14 000 habitants :

Anliac, Angoisse, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac Auvézère Val d'Ans, Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier.

L'union fait la force ! La Communauté de Communes permet de réaliser des projets qu'une commune seule ne pourrait pas porter.

#### Les grands projets actuellement à l'étude ou en cours de réalisation sont :

- > Un village d'artisans à Payzac,
- > Une maison médicale à Lanouaille,
- > L'extension du réseau des médiathèques à Excideuil, Cubjac, Salagnac, et Cherveix-Cubas.
- > Le projet d'aménagement des gorges de l'Auvézère,
- > L'installation d'un berger sur le Causse de l'Isle pour accompagner l'activité du Centre de Recherche et d'Expérimentation Ovine installé à Coulaures

### CONTACTS :

- **Bureau d'Excideuil** : 1 Av. André Audy - 24160 Excideuil / 05 53 62 46 58

- **Bureau de Payzac** : Rue de la tuilerie - 24270 Payzac / 05.53.55.31.32 / Fax : 05.53.52.86.70

- [contact@ccilap.fr](mailto:contact@ccilap.fr)

[www.cccrp.fr](http://www.cccrp.fr) / [www.paysdelanouaille.fr](http://www.paysdelanouaille.fr)

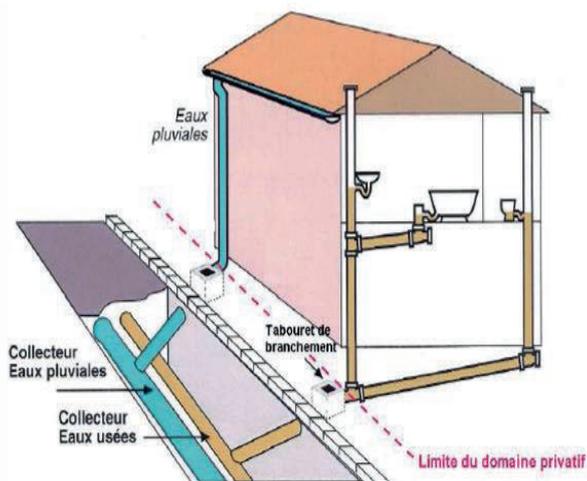
#### La Communauté de Communes est aussi sur :

 <https://www.facebook.com/ccilap.fr/>

 [https://twitter.com/CC\\_ILAP](https://twitter.com/CC_ILAP)



Branchement d'une habitation à un réseau de collecte séparatif



Dans le cadre de l'exploitation du réseau et de la station d'épuration, il a été constaté, une quantité importante de déchets (**lingettes, couches, serviettes hygiéniques, préservatifs, déchets alimentaires grossiers...**), dont la destination est **la poubelle d'ordures ménagères et non le « Tout à l'égout ».**

Ces comportements dénotent avant tout un manque de respect à l'égard de l'agent en charge de l'exploitation de la station d'épuration. Par ailleurs, ils génèrent des dysfonctionnements et entraînent des surcoûts d'entretien pour la collectivité et pour Vous usagers.

**Par conséquent, nous vous rappelons :**

- **Seules les eaux usées domestiques doivent être raccordées sur le réseau d'eaux usées.**
- **Interdiction d'introduire toute matière, susceptible :**
  - d'être la cause directe ou indirecte d'un danger pour le personnel exploitant ;
  - d'être la cause d'une dégradation des ouvrages du réseau ou de la station ;
  - d'être la cause d'une gêne pour le fonctionnement ;

## LES PRODUITS QU'IL NE FAUT PAS JETER DANS LE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

**Huiles minérales (vidange,...)**

**Huiles végétales (friture,...)**

**Produits chimiques (hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, déchets radioactifs...)**

**Médicaments**

**Couches, lingettes, serviettes hygiéniques serpillère, textile...**

**Matière solide (plastique, bois, métaux...) y compris après broyage**

**Produits issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves)**

**Eaux de sources, eaux de vidange des piscines**

**Contenu des fosses septiques ou effluents issus de ces dernières**



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### MODIFICATIONS CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Au 1er janvier 2017 :**

**Communauté de Communes du Pays de Lanouaille**

**Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord**

**Communauté de Communes Isle Loue Avezère en Périgord**

La nouvelle collectivité créée le 1er janvier 2017 est constituée de deux secteurs :

**SECTEUR NORD :** constitué des communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Cyr les Champagnes, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac et Savignac Lédrier, Preyssac d'Excideuil et Saint Médard d'Excideuil

**Bureau de Payzac :** Rue de la Tuilerie 24270 PAYZAC

Contact : Léa LUMMAUX ou Benoît DUFRAISSE au 05.53.55.31.32

**SECTEUR SUD :** constitué des communes de Anliac, Brouchaud , Cherveix Cubas, Clermont d'Excideuil , Coulaures, Cubjac Avezère Val d'Ans , Excideuil, Génis, Mayac, , Saint Germain des Prés , Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint Mesmin, Salagnac, Saint Raphaël, Saint Vincent Sur l'Isle, Saint Pantaly d'Excideuil

**Bureau d'Excideuil :** 1, avenue André Audy 24160 EXCIDEUIL

Contact : Amélie BOUHOURS ou Rémi FARGES au 05.53.62.82.00

**Les SPANC existants ont fusionné et ainsi harmonisé leurs pratiques et leurs tarifs.**

#### LES NOUVEAUX TARIFS SONT :

- Contrôle de conception et d'implantation : 110 € HT
- Contrôle travaux : 110 € HT
- Contrôle de bon fonctionnement : 105 € HT
- Contrôle dans le cadre d'une vente : 120 € HT

### QU'APPELLE-T-ON ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

C'est une solution d'assainissement à part entière qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation individuelle, lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau public d'assainissement (ou « tout-à-l'égout »). L'épuration se déroule en plusieurs étapes :

- la collecte
- le prétraitement (qui est fonction du nombre d'Equivalent Habitant)
- le traitement (qui dépend de la nature du sol, de la capacité d'accueil de l'habitation, des contraintes topographiques et hydro-géologiques )

#### CADRE RÉGLEMENTAIRE :

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 rappelle aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif, qu'ils doivent être équipés d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel, dont ils doivent assurer l'entretien et la vidange pour garantir le bon fonctionnement.



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Les usagers ont l'obligation de :

- se soumettre aux contrôles effectués par le SPANC... :
- pour les installations nouvelles : contrôle de conception et d'implantation et contrôle de réalisation
- pour les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement
- ...et de s'acquitter de la redevance correspondante.

### REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Conformément à l'article R.2224-19 du CGCT, le Conseil Communautaire a instauré, par délibération du 16/12/2016, la redevance assainissement pour financer et pérenniser le SPANC, qui est un service obligatoire, et ainsi donner les moyens aux administrés d'être en conformité avec la réglementation dans ce domaine.

La redevance est recouvrable à compter de la mise en place effective du service.

**Suite au premier diagnostic de l'installation, une seconde visite de bon fonctionnement sera réalisée au bout de 6 ans.**

**La périodicité des visites suivantes sera déterminée par les conclusions du rapport précédent :**

- 6 ans pour les installations présentant un risque sanitaire avéré
- 9 ans pour les autres installations

### LES MISSIONS DU S.P.A.N.C :

#### • Installations neuves ou réhabilitées :

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation.

Le service effectue le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- conforme avec la réglementation en vigueur
- en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

#### • Installations existantes :

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de Communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Le contrôle des installations existantes sera effectué par un technicien qualifié qui passera, chez les propriétaires sur rendez-vous fixé par le SPANC ou à la demande de ces derniers.**

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, les ouvrages (bac à graisses, fosse septique, fosse toutes eaux) et les regards doivent être accessibles pour assurer leur contrôle et le suivi de leur entretien.

### VIDANGE DES FOSSES ET BACS DÉGRAISSEURS

**La vidange des boues est réglementée :**

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 préconise que les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire.

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

Les vidanges doivent être effectuées par des personnes agréés par le Préfet selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

**Aussi, l'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes : son nom ou sa raison sociale, son adresse, l'adresse de l'immeuble où la vidange a été effectuée, le nom de l'occupant ou du propriétaire, la date de la vidange, les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.**

**NB : pour les communes de l'ancien secteur de Causses et Rivières, nous vous informons que le service proposant les vidanges groupées par le biais de la Communauté de Communes, n'existe plus.**

**ATTENTION : les ouvrages doivent être remplis d'eau claire après les vidanges**

### VENTE DE BIEN IMMOBILIER

Tout vendeur de bien immobilier est obligé de fournir à l'acquéreur le diagnostic de son installation d'assainissement non collectif au regard de la loi :

Conformément à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

« En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier technique de diagnostic, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, dans les conditions définies par les dispositions qui les régissent, les documents suivants:

(...) 8° Le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique.

«En cas de non conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la vente.

De plus, conformément à l'article L1331-11-1, le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif doit être daté de moins de 3 ans lors de la vente de l'immeuble.



## COMITE D'ANIMATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU PAYS DE LANOUILLE



Comme en 2016, le CATC s'est trouvé le partenaire de manifestations plus que l'initiateur. En effet, tourisme et culture relèvent des compétences de la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord. Notre rôle, maintenant, est plutôt d'être des « raconteurs de pays ». Petit patrimoine, architecture vernaculaire, paysages, randonnées nature sont à notre catalogue et nous aimons les partager avec tous ceux qui en font la demande.

- En mars, soutien au Marathon des forts dans le tracé du circuit localement et deux stands de ravitaillement (Savignac-Lédrier et Lanouaille).

- En avril, le char du Corso fleuri.

- En mai, petit circuit historique dans le bourg « Lanouaille, d'hier à aujourd'hui » avec reproductions de cartes postales anciennes.

- Fin juin, aide au 5ème salon du livre de Lanouaille.

- En août, aide à l'exposition de Lydie Clergerie « Chaussures à son pied ».

- En octobre, emprunt de l'exposition « Patrimoine de pays en devenir » du CAUE pour Saint-Cyr-les-Champagnes à laquelle le CATC a collaboré.

Accueil d'un groupe de randonneurs limougeauds à Saint-Mesmin avec visite de Clairvivre commentée par l'une de nos membres Jacqueline Desthomas.

- En novembre, inauguration de la 4ème borne du projet Balades aux 4 vents à Savignac-Lédrier réalisée par Annie Favreau.

Contact : Jacqueline Poltorak 06 61 22 69 74  
ou consulter le blog [www.catc.lanouaille.over-blog.com](http://www.catc.lanouaille.over-blog.com)

### LES PIEDS DANS L'HERBE

La section randonnée propose une sortie en après-midi le premier dimanche de chaque mois et part rejoindre parfois les clubs voisins. Afin de diversifier les circuits, le choix se porte sur des villages parfois éloignés d'une demi-heure en voiture. Cela ne semble pas freiner les déplacements de la trentaine de fidèles. Seule, la météo s'est acharnée à gâter les dimanches, n'entamant pas en général le moral des troupes

! Ainsi, nous sommes allés à Thiviers, Beyssenac, Saint-Jory-Lasbloux, Saint-Paul la Roche, le Causse de Savignac, Concèze, Mayac, Coussac-Bonneval. Le 14 mai, notre Randonnée en fête eut lieu à Sarrazac/Nanthiat sur le thème « L'Isle au fil des papeteries » avec un accueil inattendu et fort apprécié au Domaine de la Brègère ainsi qu'un vin d'honneur offert par la mairie et préparé par épicier et producteur locaux. La dernière sortie de novembre a permis d'emprunter la passerelle sur l'Auvézère de Malherbaux, enfin reconstruite par la Communauté de Communes, et s'est terminée au restaurant des Forges.

Contact : Dany Séguy 06 86 48 84 88  
ou Sylvie Chabrelie 05 53 52 38 95



### PIQUE TRICOTE

Chaque jeudi après-midi, la salle Golden de la mairie se transforme en atelier-ruche : couture, tricot, crochet...et papotages ! Et GENEROSITE ! Hormis leurs réalisations personnelles, les dames se donnent à fond dans la réalisation de dons. Participation à l'opération Journée bleue d'Autisme France en avril : 64 cœurs bleus expédiés à Paris pour rejoindre tous ceux qui ont été accrochés sur la façade du Palais Royal. En octobre, deux grands sacs pleins de 40 lots pour la tombola de la soirée théâtre de l'Antenne locale de la Ligue contre le cancer. En décembre, de petites réalisations en vente au profit du téléthon à Glandon par deux copines limousines.

Contact : Sylvette Bossavie 06 70 01 63 21





La fin de 2017 approche et avec la première année d'existence du **SIAEP DU NORD EST PERIGORD**, une année particulièrement sèche avec une pluviométrie très faible.

• **Comment se définit ce nouveau SIAEP?**

- **Géographiquement** : Né de la fusion des **S.I.A.E.P.** de **Nanthiat, Excideuil et Payzac Savignac- Lédrier**, il regroupe 27 communes, avec plus de 8008 abonnés pour 668 213 m3 vendus. L'eau est prélevée par forage à Excideuil et en rivière, l'Auvézère au Pont Neuf de Payzac et l'Isle à Pont Château de Sarrazac.

- **Budgétairement** : recette (part collectivité de votre facture) 1 107 610€ ; l'annuité 2018 est de 417 498 €, le capital restant dû à la fin 2018 sera de 3 675 534 € pour 12 emprunts soit 458,98 € par abonné. Le SIAEP n'emploie pas de personnel mais mutualise ses services au sein du SMDE24 pour un montant pour le secrétariat et les services de gestion de 29 975 €. Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 38 134 €, soit des frais de fonctionnement de 6.16 % des recettes.

Le SMDE a à sa charge les périmètres de protection au niveau des captages.

- **Les travaux** : Les sommes restant disponibles sont consacrées aux travaux.

- **Service de Nanthiat** : l'usine de traitement de Pont Château est en cours de construction ; le génie civil sera terminé en fin d'année 2017 et les toitures

en début d'année. Les travaux se poursuivront par les installations intérieures jusqu'en début d'été puis s'ouvrira la phase des tests et réglages des différents éléments pour entrer en fonction en fin d'année 2018. La poursuite de la réhabilitation des 3 réservoirs du Tuquet (Nantheuil) se fera en début 2018.

Le remplacement des canalisations sur le Verdier Commune de Clermont d'Excideuil, au Magenau à Nanthiat et Nouzet Eyzerac est prévu en 2018.

- **Service d'Excideuil** : La réhabilitation du réservoir de Bellevue (Anlihiac) se fera en début 2018.

Les canalisations sur le Maine, le cimetière de St Martial d'Albarède et l'antenne de la colonie les Roches enchantées seront remplacées.

- **Service de Payzac Savignac** : Les travaux de réhabilitation de tous les réservoirs sont terminés.

Les conduites en direction du réservoir de Cornut (Génis) sont en cours entre Puybially (Savignac Lédrier) et Le Pagnon (St Mesmin).

Elles se poursuivront en 2018 du Pagnon au réservoir de Cornut.

- **Le prix de l'eau** :

Le prix de l'eau pour la **part collectivité**, (voir au verso de votre facture), **sera maintenu pour 2018.**

		SERVICE DE NANTHIAT		SERVICE D'EXCIDEUIL		SERVICE PAYZAC SAVIGNAC L.	
		Part collectivité	Part exploitant	Part collectivité	Part exploitant	Part collectivité	Part exploitant
<b>2</b>	<b>Part fixe (€HT/an)</b>	82,00 €	36,46 €	58,00 €	60,00 €	69,00 €	48,76 €
<b>0</b>	<b>Part conso. (€ HT/M3)</b>	0,96 €	0,7301 €	0,76 €	0,767 €	0,70€	0,812 €
<b>1</b>	<b>Facture 120m³/an HT</b>	197,20 €	124,03 €	149,20€	152,21 €	153,00 €	145,98 €
<b>7</b>	<b>TOTAL</b>	321,23 €		301,41 €		298,98 €	

- **La qualité de l'eau** : Sous la surveillance de l'Agence Régionale de Santé (ARS) base Dordogne, vous en recevez chaque année une synthèse faite à partir des analyses d'eau brute et au robinet (peut être chez vous). Les résultats sont consultables à la Mairie pour les analyses faites sur votre commune ou sur le site internet de l'eau (Ministère de la santé qualité de l'eau). Ces analyses sont complétées par celles internes de chaque délégataire.

Ces analyses portent sur différents points : Paramètres microbiologiques, caractéristiques organoleptiques, équilibre calco-carbonique (PH), minéralisation, azote

et phosphore, fer et manganèse, oligo-éléments et micropolluants (Alu et Arsenic), pesticides divers, sous-produits de désinfection (produits dégradés du chlore), composés organohalogénés volatils en particulier le Chlorure de Vinyl-Monomère(CVM).

Celui-ci fait l'objet de recherche ces dernières années de la part de l'ARS. Il provient de la dégradation des conduites d'eau en PVC posées avant 1980. Les CVM sont trouvés en bout de ligne là où la consommation est très faible ; la température élevée de l'eau est un facteur aggravant.



Il y a deux solutions à ce problème : une provisoire mais rapide par la mise en place d'un système de purge automatique au bout de la ligne, une définitive par le remplacement de la conduite concernée mais liée aux limites budgétaires.

Pour notre SIAEP, nous avons suivant les périodes quatre secteurs qui dépassent la limite tolérée de 0.5 microgramme/litre sur le service de Nanthiat (Beaugibaud à Dussac, La Croze à St Germain des Prés, Servellie à St Pantaly d'Excideuil., Four à Cognac) et un secteur sur le service de Payzac (Varagnac à St Cyr les Champagnes).

Nous avons retenu la solution des purges automatiques pour une mise en place d'ici la fin de l'année 2017 pour l'ensemble des secteurs concernés.

Comme vous pouvez le constater la qualité de l'eau est très suivie par les services de l'état.

L'installation de ce nouveau SIAEP sur ce grand territoire, si elle bouscule des habitudes établies

depuis plusieurs dizaines d'années, s'est faite dans un bon état d'esprit et une ambiance positive au service des abonnés.

**L'ensemble du Comité syndical et les Présidents vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année 2018.**

**Le Président**  
Albert Pouquet

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**  
Georges Brouillac

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Michel Dupuy



# La Gazette du Tri

## Les tonnages 2017



**2 194 tonnes**  
**+ 9% par rapport**  
**à 2016**



**6 960 tonnes**  
**- 0.1% par rapport**  
**à 2016**



**1 443 tonnes**  
**+ 4% par rapport**  
**à 2016**

## Le Verre 100% recyclable



Plus d'un emballage en verre sur trois se retrouve encore dans les sacs noirs ou les sacs jaunes. S'il

n'est pas trié, le verre représente un risque de blessures pour les usagers et les agents de collecte mais également un risque pour l'environnement car une fois enfoui, le verre met plus de 4 000 ans avant de commencer à se dégrader. C'est également une matière recyclable à l'infini. Nous vous rappelons que si les ouvertures des colonnes à verre sont rondes et de cette taille là, c'est parce que nous recyclons uniquement **les pots, bouteilles et bocaux** (pas de vaisselles, verre plat . . . ).

## Halte à la tonte !



En 2017, plus de 2 000 tonnes de déchets verts ont été déposés en déchetterie. Cela représente une évolution

de +25% par rapport à 2016 et ces chiffres ne cessent d'augmenter d'année en année. Avec des objectifs européens nous obligeant à diminuer de plus en plus notre production de déchets, la tonte de pelouse est un élément sur lequel chacun peut agir. Elle doit être traitée à domicile par compostage au fond du jardin, en paillage du potager ou des haies pour amender la terre, en paillage des bordures pour désherbage, en mulching (technique qui broie l'herbe en fines particules qui permet d'enrichir votre pelouse).

## Déballons nos emballages !



Si les consignes de tri évoluent depuis le lancement de la collecte sélective, c'est également le cas des techniques permettant le tri et le recyclage de nos emballages. Tri mécanique par granulométrie (tailles des emballages), tri magnétique des emballages métaux (aimants), tri optique des différents emballages plastiques (reconnaissance optique de la matière), autant de techniques qui permettent un meilleur tri et un meilleur recyclage de nos emballages.

**Pas de tri à la maison, pas de recyclage . . .**

Mais le geste essentiel afin de traiter correctement nos déchets, c'est le tri de nos emballages à la maison. Sans cela, pas de recyclage, nos emballages partiraient à l'enfouissement, sous nos pieds.

Si désormais l'ensemble de nos emballages partent dans les sacs jaunes ou conteneurs jaunes, voici quelques infos pour faciliter le processus de tri et de recyclage :

- Je ne mets que des emballages, pas d'objets plastiques (jouets, seaux...), pas de textiles, pas de nourriture . . .
- Je mets mes emballages en vrac/sacs jaunes mais pas dans des sacs noirs ou des sacs d'aliments animaux par exemple.
- Je sépare mes emballages par matière. Je sépare la barquette plastique de mon paquet de gâteau en carton par exemple.
- Je n'imbrique pas les emballages entre eux, pas de journaux dans les paquets de lessive ou de bouteilles plastiques dans les boîtes de conserve par exemple.
- Je mets mes cartons à plat. Les gros cartons marrons sont à déposer à la déchetterie.

## TRIER SES DECHETS, C'EST BIEN, LES REDUIRE, C'EST MIEUX !

Ce que nous consommons, la façon dont nous achetons et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons. Aujourd'hui nous produisons en moyenne un kilo de

déchets par jour et par personne; 2 fois plus qu'il y a quarante ans. Avec la raréfaction des matières premières, l'accroissement des gaz à effet de serre, des exutoires

(centres de stockage, incinérateurs....) qui arrivent à saturation et la difficulté à en ouvrir de nouveaux, il est temps d'apprendre les bons gestes pour réduire facilement nos déchets au quotidien.

### Les enjeux de la réduction des déchets



Malgré le développement de nombreuses infrastructures, le risque de manquer d'installations de traitement des déchets augmente. Le traitement des déchets ménagers représente un coût financier très lourd. Ce coût comprend, la collecte, le transfert, le tri et le recyclage, l'élimination des déchets dans des centres spécialisés. Réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économies de matières premières. Les emballages, mais aussi les produits à usage unique ou les gadgets multiples que nous consommons en masse sont souvent issus du pétrole. Les minerais précieux qui se trouvent au cœur de nos appareils hi-fi ou informatiques

sont autant de ressources épuisables qu'il faut gérer avec soin. On connaît la quantité de ressources naturelles nécessaires à la production des biens de consommation : c'est la notion de « sac à dos écologique ».

Un téléphone portable



représente 75 kg de ressources naturelles

Une brosse à dents



représente 1.5 kg de ressources naturelles

### Des gestes simples pour réduire vos déchets !

- **mettre un autocollant « STOP PUB »**, c'est faire réduire de 35 kg de publicités reçues par an !
- **proscrire les produits jetables** : ils représentent plus de 30 kilos par habitant et par an. Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, appareil photo à usage unique...Y compris les produits dits « biodégradables » qui, en réalité, n'en sont pas. (exemple : le tube de papier toilette Aquatube)
- **opter pour des produits réutilisables** : Investissez dans des produits qui durent plus longtemps. Privilégiez ce qui est réutilisable. Acheter des piles rechargeables (ou accus) permet de limiter de manière drastique ses déchets. Remplacez de l'essuie-tout par des torchons, des filtres à café en papier par un filtre lavable, du papier aluminium par des récipients en plastique, un stylo jetable par un stylo rechargeable...
- **limiter les emballages** : Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac, prenez un cabas quand vous faites vos courses. Sauf exception, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille et ne vous laissez pas bluffer par la mode des plastiques végétaux
- **faire son compost** : Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/hab./an  
Que composter ? Tous les déchets de cuisine qui se décomposent (épluchures de légumes, de fruits, restes de repas, coquilles d'oeufs, croûtes de fromage, les fleurs coupées fanées, les mouchoirs en papier, le sopalin, le filtre et le marc de café...)
- Les déchets de jardin : pensez à recycler tontes de pelouse, mauvaises herbes non grainées, feuilles mortes et tailles de végétaux. Les déchets verts représentent en moyenne 160 kg par personne et par an. Le paillage et le compostage permettent de les réutiliser sur place ; pelouses en faible quantité, feuilles,
- **limiter les impressions** : N'imprimer que si nécessaire et recto verso, préférer les cahiers composés de papiers de faibles grammages et/ou éco-labellisés (NF environnement, FSC...), privilégier la diffusion de documents par voie électronique (courriels...)
- **réutiliser plutôt que jeter** : Réutiliser les emballages durables (ex. boîte à chaussures), vêtements usagés (comme chiffons), impressions ratées (comme brouillon). Réparer ou faire réparer ses appareils en panne, chaussures, vélo.. Penser à donner ou à revendre un objet ou appareil avant de s'en débarrasser, (principe de la RECYCLERIE, Louer ou emprunter le matériel utilisé occasionnellement, par exemple des équipements de bricolage (broyeur, décolleuse, nettoyeur haute pression, shampooineuse à moquette ..), ou les DVD.

**En mettant en pratique 4 de ces gestes de prévention qu'ils ne pratiquaient pas avant, 370 foyers ont réduit de 22 % leurs déchets produits. Ainsi le flux des déchets résiduels est passé de 88kg/ pers/ an à 63 kg. Le poids des déchets destinés au tri (verre, plastique, papier) a également diminué de 10 kg, passant de 71 kg à 61 kg/pers/an**



### BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS ET AUTRES

L'arrêté préfectoral du **05 avril 2017 n°24.2017.04.05.001**, fixe pour le département de la Dordogne, les dispositions applicables aux brûlages à l'air libre de déchets verts, aux autres usages de feu et aux obligations de débroussaillage dans la zone sensible au risque d'incendie de forêt.

Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est totalement interdit sur l'ensemble du département.

En ce qui concerne le brûlage des déchets verts, notre commune étant classé en secteur rural :

- **Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre**, tout brûlage est désormais **interdit**.
- **Du 1<sup>er</sup> octobre à fin février**, le brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage ainsi que le brûlage de déchets

### RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE :

L'arrêté préfectoral du **02 juin 2016 n°24.2016.06.02.005** régleme, pour le département de la Dordogne, les bruits de voisinage dans les lieux publics et accessibles au public, pour les activités professionnelles, pour les activités sportives et de loisirs et pour les propriétés privées.

#### Concernant les Activités Professionnelles :

En référence à l'article 9 ; Les travaux bruyants susceptibles de causer un désagrément au voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

- Avant **7h00** et après **20h00** les jours de la semaine ;
- Avant **8h00** et après **19h00** le samedi ;
- Les dimanches et jours fériés ;

Des possibilités de dérogation sont prévues par l'arrêté, dont il convient de prendre connaissance auprès de la mairie en cas de nécessité.

#### Concernant les Propriétés Privées :

En référence à l'article 20 ; Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils

verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte.....), sont soumis à déclaration en mairie par écrit au minimum 3 jours avant la date prévue (modèle de déclaration disponible en mairie). Cette déclaration sera ensuite transmise par le maire dans les 24 heures à la brigade de gendarmerie et au SDIS de la Dordogne.

Les collectivités et les professionnels doivent de leur côté éliminer leurs déchets par des solutions alternatives.

Le non-respect des dispositions du présent arrêté expose l'auteur à une amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> classe en fonction de l'infraction.

Le présent arrêté est affiché en mairie.

susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30** ;
- Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00** ;
- Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00** ;

Au-delà de ces cadres horaires, il appartient à chacun, occupant des locaux d'habitation ou leurs dépendances, de prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'instruments de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

L'arrêté cité en référence est affiché en mairie.

# LUTTE CONTRE L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en

particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

## COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

## POURQUOI LUTTER CONTRE CETTE ESPÈCE ?

### - Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

### - Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

### - Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

### - Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....

- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.

- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.

- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les



## LUTTE CONTRE L'AMBRROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



sols nus ou non couverts au printemps.

### - Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie.

De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.

- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambrosie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambrosie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambrosie aux herbicides les rendant

inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

### - Les précautions générales

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambrosie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollen et de semences (<http://www.ambrosie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambrosie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

### Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine

62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon

Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68

Email : [zna@fredon-aquitaine.org](mailto:zna@fredon-aquitaine.org)





Photo : jean-jacquesjoudinaud.blogs.dordogne Libre.fr

## **LA COMMUNE S'INSCRIT DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**DORDOGNE LIBRE DU 07 FÉVRIER 2017**

Le maire Eric Villemaine et son conseil municipal, entourés des autorités, des représentants d'associations et de nombreux maires, ont présenté leurs vœux aux habitants.

La commune fait à présent partie de la nouvelle Communauté de Communes Isle Loue Auvézère du Périgord qui se compose de 30 communes et dont Bruno Lamonerie est président.

Malgré les investissements qui deviennent plus difficiles à programmer, l'année écoulée a été riche en actions et événements : la commune s'adapte et compose à l'échelle communale mais aussi intercommunale. Sur le plan communal, la bonne marche des services tient à la qualité du travail des agents. Bienvenue dans l'équipe au jeune Baptiste Chaves.



- Des travaux de voirie de 2015 se sont achevés auxquels se sont ajoutés certains tronçons pour palier à des problèmes de sécurité ;
  - Participation à une opération de mise en sécurité du carrefour de Preyssac en face du Domaine d'Essendiéras ;
  - Investissement sur la signalisation routière manquante ou à remettre aux normes ;
  - Remplacement du broyeur d'accotement ;
  - Suppression des fils nus sur la commune par SDE 24 ;
  - Dotation d'un plan de sauvegarde pour une meilleure réaction en cas de situations exceptionnelles.
  - Les festivités du repas de fin d'année ont été appréciées par les aînés et les enfants gâtés par le Père Noël.
  - Continuité des travaux de voirie.
  - La charte 0 pesticide a été signée et exige de mettre en œuvre des pratiques alternatives pour l'entretien des abords.
  - Le projet de l'étude du lotissement suit son cours.
  - Trois chantiers de suppression des fils nus sont encore programmés.
  - La commune participera à la rénovation du centre de secours d'Excideuil à la hauteur de 17 607 € sur 4 ans.
  - Quelques modifications des points de collecte des ordures ménagères demandent des aménagements.
  - Le regroupement des intercommunalités entraîne le rattachement de la commune à la sous-préfecture de Nontron.
- Félicitations à Jean-Jacques Boyer, ancien maire, élu vis-président en charge de l'urbanisme.

Bienvenue aux nouveaux habitants.

La cérémonie s'est terminée autour du partage de la galette.

Louissette JOUDINAUD

## **UNE JOURNÉE À S'ENIVRER DE TRUFFES**

**DORDOGNE LIBRE DU 07 FÉVRIER 2017**

Imaginer la ronflante fête de la truffe annuelle sans la diva aurait été inconcevable. Cadeau de la nature, après avoir fait la timide et s'être fait rare ces derniers temps, le diamant noir a refait son apparition au bonheur des trufficulteurs de Saint-Pantaly d'Excideuil, présents à la manifestation, qui ont pu faire humer son parfum tenace.



Au cœur d'un art de vivre, la truffe, maîtresse de toute une tradition gastronomique, a fait l'objet d'une passion, durant toute la journée.

A l'atelier culinaire, devant un large panel de gourmets, Jean-François Laroussarie, chef cuisinier et pâtissier, professeur de cuisine et gérant de JFL2C Consulting, a offert un beau spectacle, s'amusant à marier ingrédients et techniques pour sublimer la truffe.

Les spectateurs se sont laissés surprendre par des alliances étonnantes face à ses démonstrations où il a su mélanger la truffe aux produits de la terre et de saison en concoctant un velouté aux légumes racines puis un dessert offrant des macarons aux truffes.

Une surprise est venue ponctuer cet après-midi gourmand avec l'intronisation de Christine Dufraisse et Jeroen Bakker, nommés Chevalier de la Confrérie Docte collège des Maîtres de la truffe et du foie gras du Périgord.

La soirée en or pour le diamant noir s'est poursuivie autour d'un repas gastronomique « la truffe dans tous ses états ». Entre salé et sucré, le chef Nicolas Rousseau a régalé de recettes authentiques au riche parfum de la tuber melanosporum, produit noble de notre Périgord, qui sait sublimer tous les mets et qui agrémenté tout ce qui est à son contact.

Depuis le velouté jusqu'au puits d'amour au caramel en passant par le lapereau à l'embeurré de truffes, tous les plats contenaient ce merveilleux champignon. Durant tout le repas, les papilles de près de deux cents quarante convives ont été en effervescence. Le tout était servi gracieusement par les membres du Rotary club.

Les bénéfices récoltés par cette manifestation organisée par le Rotary club d'Excideuil en partenariat avec les trufficulteurs de Saint-Pantalay d'Excideuil sont reversés à l'Institut Bergonié, centre régional de lutte contre le cancer.



Louissette JOUDINAUD



## MÉMOIRE DE PIERRES EN PLEINE ACTION

### *DORDOGNE LIBRE DU 21 FÉVRIER 2017*

L'assemblée générale de Mémoire de Pierres a été conduite par Jacqueline Desthomas, présidente de l'association qui œuvre pour la sauvegarde des fresques de l'église Saint Loup de Gandumas, édifice actuel qui date des 11ème et 12ème siècles et qui devait posséder un cloître attenant dont on aperçoit encore la trace d'une porte.

De nombreux adhérents et bénévoles s'investissent dans les animations lucratives pour financer les divers travaux. L'année écoulée a vu la finition de travaux intérieurs: sacristie, restauration de l'autel, fonts baptismaux, piliers renouvelés en trompe l'œil ...

Les animations ont été appréciées et ont attiré le public : nuit des églises, soirée celte avec repas musical, divers concours de belote durant tout l'hiver ...

Autour de ce petit village et de sa fontaine qui dominent la vallée de la Loue, l'ancienne forge et le château invitent aux balades aussi les perspectives 2017 sont variées : finition des travaux intérieurs de l'église et début des travaux extérieurs ; projets d'animations le dimanche ; lectures autour de la fontaine dans le cadre des randonnées ; programmation originale de la nuit des étoiles ...

Après la mémoire des pierres, celle des hommes. Un groupe de six historiens a souhaité faire revivre l'histoire d'Excideuil en abordant d'autres manifestations autour de l'histoire locale. Au printemps, ils publieront le premier ouvrage collectif consacré au canton d'Excideuil, entre 1914 et 1918. Mémoire de Pierres à Gandumas, par ses actions, souhaite continuer à progresser. Pour la sauvegarde de ce patrimoine, on peut soutenir l'association en y adhérant ou en participant aux manifestations.

Louissette JOUDINAUD

## CLÔTURE DU SALON DE L'A-CULTURE

**DORDOGNE LIBRE DU 13 MARS 2017**

Parallèlement au Salon de l'Agriculture à Paris, une installation à la ferme du Jardin d'Héllys a été mise en place par Moniqa Ray-Bool, passionnée par la vache noire et blanche, comme Fine, star illustrant l'affiche du salon de cette année.

La vache a été déclinée avec une grande variété de trouvaillies exposées par Monica qui ensuite, a conduit les visiteurs jusqu'à la salle « le palazetto » pour une photo souvenir aux côtés de sa vache +22. La soirée s'est achevée sur des lectures au coin du feu, façon veillée à la ferme. Françoise Jeudi-Riboulet et son violon, sur un air de bourré très enlevé, a dit avec entrain un conte traditionnel du Limousin avec vaches et fée à la rescousse. Marianne Raynaud a fait la lecture d'un poème au titre surprise « la vache » de Michel Lavaud qui ne pouvait être présent. Richard Mailfert auquel Moniqa Ray-Bool avait confié le texte peu connu de Jacques Prévert intitulé « la corrida », s'est lancé dans l'arène pour une lecture animée et haute en couleurs qui n'a laissé personne indifférent. Pour terminer, Dominique Le Lan a amené les auditeurs au cœur des mythologies et rites de l'Antiquité avec son poème intitulé « le chant de la vache / Bouphonies ».

Un moment de convivialité fort sympathique a suivi autour de la table pour y déguster « la fraise de veau en ragout » et autres aliments mijotés par Alain Piot, fermier en chef et ses petites mains qui assistaient le chef en cuisine.

Louissette JOUDINAUD



## L'ART DANS TOUS SES ÉTATS

**DORDOGNE LIBRE DU 08 MAI 2017**

Le Rotary club d'Excideuil a fêté le printemps au Domaine d'Essendiéras. L'exposition d'artistes peintres réunis dans la salle du Carroussel a offert un vrai panorama de variétés d'œuvres. Dépositaires d'un savoir-faire bien reconnu, devant leur chevalet et leur panoplie de pinceaux et de couleurs éclatantes, les artistes, par la qualité de leur travail, ont submergé les visiteurs.

Les organisateurs avaient mis l'accent sur les métiers d'art sélectionnés des créateurs, à découvrir dans le vieux château. Après avoir conçu des œuvres monumentales façonnées dans le bronze, Yvonne Clergerie, bien connue, a présenté une collection de petits bronzes, sculptures de personnages, en majorité féminines.

A ses côtés, on pouvait s'attarder sur les deux sculpteurs sur pierre de chez nous, Annie Favreau et Jean-Philippe Tourteau. De manière assez inattendue, Jaque Chambon présentait ses tableaux à l'huile sur lesquels il se livre avec talent, au détournement de portrait : une tête d'animal vient remplacer le visage d'un personnage. L'association homme-animal le passionne et sa collection portrait des animaux font son histoire.

C'est avec beaucoup de plaisir que le public très attentif, a assisté à la présentation vidéo de l'aventure de l'Archange du Mont Saint Michel





par Patrick Palem, directeur de la Socra. Décroché puis héltreuillé avant d'être déposé sur camion pour prendre la direction des ateliers, l'archange a subi pendant plusieurs mois des travaux de consolidation et de protection sous l'œil vigilant du directeur des lieux. Couvert de feuilles d'or, flambant neuf, l'archange est reparti pour sa réinstallation au sommet de l'abbaye.

Malgré le mauvais temps, dans la matinée, Joël Jeannot, médaillé des Jeux paralympiques, a accompagné, comme prévu, une promenade dans le parc.

Louissette JOUDINAUD

## **LES CLÉS D'UNE BELLE RENCONTRE FAMILIALE**

**DORDOGNE LIBRE DU 29 MAI 2017**

Pour faire vivre son enfance qui n'est pas simplement un passé mais une dimension permanente de l'existence, Nicole Legay, jeune grand-mère, auteure, vient de terminer son dernier ouvrage édité aux Editions du style aux plumes.

Elle veut rappeler que l'on ne quitte jamais son esprit d'enfance qui se nourrit et se transforme tout au long de la vie. Une occasion d'écrire « Les rivières en parlent encore », l'histoire d'une femme au 19<sup>ème</sup> siècle dans la campagne du Périgord. C'est dans les champs que Nicole a découvert très tôt le travail laborieux alors qu'elle aurait préféré éveiller son esprit et dévorer des livres mais aussi c'est là qu'elle a appris à écouter les histoires racontées par son père, à la veillée.

Sa fille Nathalie a toujours eu de la musique dans sa tête et très jeune, elle suivait ses parents dans les bals de campagne. A 15 ans, elle forme son orchestre et en fait son métier. A ce jour, Nathalie Legay, la quarantaine, accompagnée de son accordéon et de son mari chanteur Eric Veslard, anime les bals et se produit dans la France entière où ses fans de toutes générations lui sont fidèles.

Est-ce la grand-mère qui a influencé sa petite fille ? Avec ses belles histoires, il y avait de quoi lui donner envie d'écrire. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elles partagent cette même façon de tracer les lignes qui mettent le lecteur en face d'histoires familiales d'autrefois. La jeune Léla Veslard, 15 ans, a appris à lire et écrire à la maison grâce à des cours à distance, ce qui lui donne l'opportunité de chanter dans le groupe de ses parents. Elle vient donc de publier un petit livre intitulé « Fanchon ou le destin retrouvé ».

Toutes les trois partagent les mêmes passions : l'écriture pour Nicole et Léla sa petite-fille, et du bonheur à donner à travers la musique et les chansons pour Nathalie et sa fille Léla. Une aventure enthousiasmante s'est ainsi concrétisée entre ces trois générations.

Une soirée est organisée le vendredi 2 juin à partir de 19 h à la salle des fêtes. On y rencontrera les deux auteures pour la présentation de leur ouvrage. Entrée gratuite. Un apéritif dînatoire est offert.

Les ouvrages sont disponibles à la librairie Marbot à Périgueux ; la Légende des siècles au centre Leclerc à Trélissac ; les librairies d'Excideuil, Lanouaille et Sorgès.



Louissette JOUDINAUD

## **FIN DE RÉSIDENCE**

**DORDOGNE LIBRE DU 05 JUIN 2017**



La rencontre du public avec les deux artistes, Michaël Ebert et Valérie Leray, a conquis les visiteurs à la fois par leur façon claire et simple de présenter leur création et par la qualité de celle-ci.

Michaël Ebert, par une promenade-découverte dans le parc immense du jardin d'hélys-œuvre, qui frappe par la profusion de la végétation et le nombre impressionnant d'arbres magnifiques, a choisi d'intervenir de façon minimaliste ainsi qu'il aime à mener ses installations, en s'attardant sur des arbres minutieusement choisis.

à gauche les 2 artistes auprès d'Alain Piot, maître des lieux

Sa première intervention a été sur un arbre déjà atteint par la dégénérescence et dont l'aspect même lui indiquait le chemin à suivre. Michaël a choisi d'ajouter une lucarne dans le tronc en écho à des lucarnes

naturelles déjà présentes. La fenêtre qu'il a ménagée dans le tronc permet au regardeur d'accéder à une certaine vision du paysage. Pour l'atteindre, l'artiste a aménagé un tertre tout en douceur.

Il a également choisi un arbre mort, prêt à tomber et a planté, en parallèle, un jeune arbre l'accompagnant, tel un tuteur dans ses derniers instants et prêt à prendre la relève de son ancêtre.

Valérie Leray est photographe et s'intéresse à fixer des lieux qui portent la mémoire de moments vécus qui peuvent avoir une valeur historique et qui, pour elle, parle davantage que des portraits.

Le lieu qu'elle a choisi de photographier est l'atelier de LO-renzo qui comporte l'atelier proprement dit et la salle d'exposition. Celui-ci offre une perspective sur la salle d'exposition dans laquelle elle a installé une vague réalisée avec de la moquette.



Louissette JOUDINAUD



## **GANDUMAS EN FÊTE**

***DORDOGNE LIBRE DU 10 JUILLET 2017***

La nuit des églises a été fêtée à Gandumas dans l'église, au milieu d'un décor végétal et sacré somptueux autour de Saint Mandé.

L'évolution des travaux menés par Mémoire de pierres continue et on pouvait apprécier le plafond de l'église refait, le trompe l'œil des piliers intérieurs terminés.

Toujours très actifs et dynamiques, les bénévoles de l'association avaient organisé une rencontre autour d'un bar à salades, un dîner pris en commun avec les membres de la chorale, dans la grange jouxtant l'église.

La soirée s'est achevée dans la petite église où la chorale Amalgame a enchanté le public.

Louissette JOUDINAUD

## **XUEFENG CHEN EXPOSE AU JARDIN D'HÉLYS-ŒUVRE**

***DORDOGNE LIBRE DU 12 JUILLET 2017***

C'est dans ce lieu magique que l'artiste chinoise dévoile ses créations personnelles qu'elle expose.

Née en Chine en 1975 dans le Yunnan, Xuefeng a vécu auprès de sa mère dans son village, en pleine campagne et montagne jusqu'à l'âge de 13 ans où elle courait, pieds nus, dans ces paysages. Sa pensée va sans limite entre lacs et montagnes, près de sa maman un peu chamane, qui connaît les rituels ancestraux. Pendant les années d'une enfance heureuse, chaque jour était un voyage inconnu.

Sa curiosité la conduite en France, à Strasbourg, à l'école des Arts décoratifs. Pendant ses études, ses recherches dansent autour des cultes, des cérémonies, les gestes de sa maman, les dessins traditionnellement chinois, les écritures, tout ce qu'elle a connu et vu pendant son enfance.



Le papier découpé, la broderie, le textile, la sculpture, Xuefeng touche à ces techniques qu'elle fait siennes et navigue dans ses racines pour faire pousser son arbre. Xuefeng est une artiste qui sait dégager à la fois une extrême sensibilité et une grande humanité. Les curieux aimeront la rencontrer et découvrir son travail.

Vernissage le vendredi 14 juillet à 12 h. Exposition personnelle jusqu'au 31 août au Jardin d'Hély-s-œuvre, route départementale 705, domaine des Gissoux.

Louissette JOUDINAUD

## DE DOUX INSTANTS DE RENCONTRES

**DORDOGNE LIBRE DU 21 JUILLET 2017**

Le vernissage de l'exposition de Xuefeng Chen au Jardin d'hélys-œuvre, en présence de l'artiste et de ses trois enfants a entraîné le public dans un univers très personnel qui laisse une place importante aux souvenirs d'une enfance chinoise passée dans la province du Yunnan et aux traditions ancestrales.

Dans le parc et dans la salle d'exposition, les visiteurs ont découvert les œuvres colorées de l'artiste d'une extrême sensibilité et d'une grande humanité. Les enfants ont allumé le feu protecteur avec leur mère et chacun a pu participer au rituel du foyer totem aux bras multiples, en allumant le feu à l'aide d'un rameau vert puis en refermant le foyer.

Dans la salle d'exposition toute blanche prêtée par LO-renzo, les visiteurs se sont promenés « à travers une forêt de symboles » puisque les représentations de Xuefeng Chen, en lien étroit avec la nature, échangent des signes avec les humains.



En introduction à la visite, Dominique Le Lan, à la demande de Monica Ray-bool et d'Alain Piot di Massimo, maîtres des lieux, a lu un court texte de sa composition retraçant le destin artistique de Xuefeng Chen qui l'a entraînée du Yunnan à la ferme de Blanche Neige et les sept nains qu'abrite le Jardin d'hélys-œuvre, lieu de prédilection de tous les contes et fantasmagories.



La veille du vernissage, jeudi 13 juillet, avait lieu une cérémonie avec ouverture du paquet cadeau de « non anniversaire », une installation de Monica ray-bool pour Alain Piot di Massimo, avec la complicité du sculpteur Joseph Wouter qui a réalisé de superbes nains-colonnes pour la balustrade de l'arrière du manoir.

Un souper-diner sur l'herbe a clôturé ces journées de festivité.

Louissette JOUDINAUD

## « LE FIL DE L'ÉCHANGE » À SUIVRE AU JARDIN D'HÉLYS

**DORDOGNE LIBRE DU 04 AOÛT 2017**



Aurélié Lemille et Christiane Fath étaient de retour, pour la deuxième année, afin de continuer leurs travaux au Jardin d'Hélys, des compositions qui contribuent à motiver les actes, les décisions et les créations de ces deux artistes.



Elles ont proposé une promenade dans le parc pour faire découvrir les nouvelles pièces réalisées en commun avec le collectif « le Fil Rouge ». En suivant le fil, la balade montre les nombreux travaux gais et colorés qui habitent les végétaux pour conduire jusqu'à l'exposition, dans l'atelier de Lo-renzo.

On y retrouve des pièces réalisées par ces deux artistes venues de l'île de la Réunion, lors de leur temps de recherche et de création au cours de leur récent séjour.

Les œuvres collectives exécutées tiennent compte du lieu, de son histoire, de ses habitants et de la végétation du parc : textiles et travaux d'aiguille pour Christiane et Fresques peintes sur toiles pour Aurélié.

Louissette JOUDINAUD



## **LE DOMAINE D'ESSENDIÉRAS LAURÉAT POUR UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

**DORDOGNE LIBRE DU 05 AOÛT 2017**

Dans le cadre de la 2ème tranche d'appel d'offres pour les centrales photovoltaïques au sol (500 kWc – 17 MWc), le ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé la liste des installations retenues, dont le projet de 17 MWc au Domaine d'Essendiéras qui est lauréat en partenariat avec Cap Vert Energie.

La centrale au sol occupera une surface de 18 ha, soit environ 5 % des 360 ha que comptent le site.

Le Domaine d'Essendiéras a basé son développement économique sur le tourisme, événementiel et le golf.

Depuis la tempête de 1999, date de l'acquisition du domaine, plus de 40 constructions ont été rénovées par les propriétaires, portant à 400 personnes la capacité d'hébergement. Les nouveaux travaux de restauration ainsi que la construction de nouvelles maisons près du golf, à l'horizon 2020 ne feront qu'accroître les besoins en énergie.

Le projet solaire permettra de développer les nouvelles activités tout en rendant le domaine à énergie positive. En effet, il s'agira d'un des plus grands parcs photovoltaïques de Dordogne. La centrale fournira 20 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 17 000 habitants. Le projet permettra également d'économiser 1 841 tonnes de CO2 par an.

Pour Floris Bakker, dirigeant du Domaine : « *le projet solaire s'inscrit dans notre démarche de tourisme vert. Les personnes qui décident de passer leurs vacances chez nous cherchent la nature et le calme. Bientôt les vacances seront un petit peu plus durable. A ce jour, les clients peuvent déjà recharger leurs voitures électriques gratuitement à nos bornes, demain toute l'électricité consommée au Domaine sera produite ici* ».

Louissette JOUDINAUD

## **EXPOSITION « TERRE SAUVAGE » AU JARDIN D'HÉLYS-ŒUVRE**

**DORDOGNE LIBRE DU 25 AOÛT 2017**

Le jardin d'hélys-œuvre, labellisé jardin remarquable par le Ministère de la Culture, a été l'atelier de Christelle Mas, artiste plasticienne, pendant sa résidence.

Elle y a repéré des lieux intéressants à photographier et y a expérimenté des mises en scènes.

Son exposition fait suite à la série photographique « post-nature » réalisée dans la forêt finlandaise où elle mettait en scène un univers fictif, inquiétant et sans homme. Elle s'est intéressée à cette forme sauvage de la nature, lieu mythique de fantasmes, de peur et de supports de l'imaginaire et essayé d'y photographier ce que l'on n'y voit pas. Elle y a donc élaboré des mises en scène et capturé d'étonnantes et belles images au téléobjectif en utilisant divers filtres créant un univers étrange. Le résultat est séduisant et les tirages grand format 53 X 70 cm sur papier photographique fine arte métallique lamination d'une grande qualité.

Lors du vernissage, elle a su entraîner le public dans le parc dans lequel elle avait suspendu des flashs codes qui livrent ses photographies. Elles sont visibles de manière permanente grâce à des codes QR que le promeneur peut flasher avec sa tablette ou son téléphone.

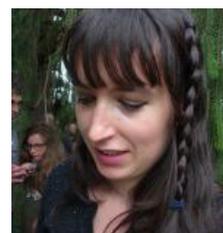
Louissette JOUDINAUD

## **BALADE NATURE ET PATRIMOINE**

**DORDOGNE LIBRE DU 01 SEPTEMBRE 2017**

Pour son ultime rendez-vous d'été, Mémoire de pierres proposait une promenade autour de Gandumas où les petits parcours de campagne conservent encore de nombreux secrets.

Le long du chemin qui s'étire de la place du village à la vallée, Lydie Clergerie et Véronique Cornuaille, les deux guides du jour, ont fait découvrir aux nombreux participants, plantes et fleurs comestibles ainsi que les oiseaux. La richesse de la flore et de la faune présentes sur ce charmant sentier a étonné les flâneurs. Les berges de la Loue ont également offert un éventail extraordinaire de végétaux. Dans les arbres qui dominent la rivière, les oiseaux qui y nichent en grand nombre ont mélangé leur chant à celui de l'eau.





Histoires en chemin autour des ruines du château des maîtres de forge fut une belle surprise pour les marcheurs qui venaient dans ce coin, pour la première fois. Seule la porte renaissance sculptée et frappée à la date d'achèvement des travaux, témoigne encore de sa grandeur passée.

Tout au long de la promenade, les deux guides ont su faire distinguer aux chasseurs de plantes, diverses variétés, petites merveilles de la nature dont chacun a pu redécouvrir et apprécier les saveurs.

De retour au village, une frotte à l'ail accompagnée d'un apéritif maison ont régalé les participants. Le repas servi

place de l'église a permis de goûter le fromage blanc mélangé aux plantes fraîchement cueillies et d'emporter quelques recettes.

Les questions ont fusé, laissant penser aux organisateurs qu'il faudra unir la nature à l'histoire et au patrimoine, lors d'une prochaine sortie.

Louissette JOUDINAUD

## **LA CÉRAMISTE BÉNÉDICTE VAN PARYS OUVRE SON ATELIER**

**DORDOGNE LIBRE DU 17 OCTOBRE 2017**

Samedi 28 et dimanche 29 octobre puis du vendredi 3 au dimanche 5 novembre, Bénédicte Van Parys, céramiste porcelaine, ouvre son atelier « Au gré de la maison » au lieu dit Tourenne, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (les dimanches, en après-midi seulement).

Démonstrations et animations d'ateliers sont au programme, à la demande. Tarifs : 5-11 ans, 9 € la séance pour 1 h 30 ; adultes, 15 € pour 2 h.

Contact au 06 27 66 35 26 / [bvanparys24@orange.fr](mailto:bvanparys24@orange.fr).



Louissette JOUDINAUD

## **L'ART EST OUVERT**

**DORDOGNE LIBRE DU 25 OCTOBRE 2017**



Organisées par l'Agence culturelle départementale, six expositions sont à découvrir en Dordogne.

Dans le cadre de cet événement, le jardin d'hélys-œuvre reçoit Alain Buyse. Comme de nombreux créatifs, Alain Buyse n'a pas d'emblée trouvé sa voie. Se destinant à une carrière commerciale, c'est lors d'un atelier de photogravure dans un club Léo Lagrange dans sa ville de Lille qu'il se passionne pour la reproduction d'images. Très vite, il crée son atelier afin de développer une activité autonome et partager des expériences avec des artistes.

Il délaisse bientôt la photogravure pour se tourner vers la sérigraphie car fabriquer de la publicité ne le satisfait pas intellectuellement. Ce qui n'était qu'un loisir va devenir un métier exercé à plein temps dans une boutique installée dans le vieux Lille.

Amoureux du travail bien fait, il se fait remarquer par la qualité de ses estampes. Il démarque artistes et galeristes et les commandes se multiplient. Il réalise des livres d'artistes, des estampes, des autocollants, une revue (Pièces) avec le souci d'expérimenter les richesses potentielles de son art.

Au jardin d'hélys-œuvre, l'exposition d'Alain Buyse est composée d'affiches, sérigraphies et estampes.

Samedi 28 octobre à 18 h, Alain Piot et les membres de l'association Les Amis du Jardin d'Hélys invitent à venir partager un moment privilégié autour du vernissage de l'exposition consacrée à Alain Buyse.

Louissette JOUDINAUD

## **ALAIN BUYSE AU JARDIN D'HÉLYS-ŒUVRE**

**DORDOGNE LIBRE DU 06 NOVEMBRE 2017**

Le vernissage de l'exposition d'Alain Buyse entraine dans le cadre de l'Art est ouvert. Le public était au rendez-vous pour cette belle soirée en présence de l'artiste et de personnalités du monde de la Culture.

Alain Piot, maître des lieux, a présenté le déroulement de la soirée qui alliait, comme toujours, arts visuels et art culinaire.

C'est lors d'un atelier de photogravure dans un club de la ville de Lille qu'Alain Buyse a découvert sa passion pour la reproduction d'images. Très vite, il a créé son propre atelier et a partagé ses expériences avec des artistes. Puis, peu à peu, délaissant la photogravure, il se tourne vers la sérigraphie car fabriquer de la publicité ne le satisfait pas intellectuellement.

Les estampes d'Alain Buyse sont remarquées par les galeristes et artistes et les commandes se multiplient. Il réalise alors des livres d'artistes, des estampes, des autocollants, une revue PIÈCES avec le souci d'expérimenter tous les possibles de son art. Cette exposition a été mise en place par LO-renzo dans son atelier Lo-renzo class-artist.

Le public a passé beaucoup de temps à découvrir les très nombreuses affiches et estampes variées et séduisantes.



Louissette JOUDINAUD

## **AMBIANCE FESTIVE AU REPAS DES AÎNÉS**

***DORDOGNE LIBRE DU 01 DÉCEMBRE 2017***



La salle des fêtes de la commune toujours indisponible, le rendez-vous traditionnel de fin d'année a été maintenu pour que les aînés puissent passer un agréable moment de convivialité.

Le repas a réuni près de cent vingt seniors dans un cadre merveilleux, au Club House du domaine d'Essendiéras. Avec ses tables nappées dans un décor automnal de fruits de saison de la région (pommes et noix), le restaurant avait des airs de fête.

Eric Villemaine, maire, et son conseil municipal, ont souhaité la bienvenue à chacun. Des temps de pause, entre chaque plat, permettaient aux invités de se rencontrer, échanger et partager, les animateurs musicaux, pleins d'entrain, ont égayé ce repas festif.

Les seniors, toujours en forme, ont profité pleinement de cet après-midi où l'ambiance était de rigueur, pour emprunter la piste de danse. Animé par « Jamais 2 sans 3 » et sur un rythme endiablé, ils ont même fait tourner les serviettes.

Louissette JOUDINAUD





## EN ACTIVITÉ

### ANDREAU CAMILLE

Garage automobile concessionnaire Fiat - 05 53 62 45 02

### CABINET EXPERTISE BALABEAU

Expertise - 09 75 61 10 79

### CHÂTEAU JEROME

Travaux agricoles et Publics - 09 50 93 88 89  
[www.travaux-publics-excideuil.fr](http://www.travaux-publics-excideuil.fr)

### DESVEAUX ET FILS

Charbon et Fuel - 05 53 62 41 71

### DOMAINE D'ESSENDIERAS

Restaurant - Golf - Hébergement - 05 53 55 34 34  
[www.essendieras.fr](http://www.essendieras.fr)

### DUBUS DIDIER

Producteur de Fleurs

### DUCLAUD FREDERIC

Taxi conventionné - 05 56 74 37 51

### DUCLAUD ANGELIQUE

Soin infirmier et hygiène à domicile - 05 53 50 55 52

### DURAND JACQUES ET CHRISTOPHE

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment  
05 53 50 55 52

### GEDIMAT MAURY

Matériaux de construction - 05 53 62 91 35  
[www.gedimat-maury.fr](http://www.gedimat-maury.fr)

### GALLET PÈRE ET FILS

Travaux de menuiserie Bois/PVC - 05 53 05 89 38 / 06 88 23 86 92

### HILLERS JOOST

Charpentier - 06 64 33 78 29

### LACOSTE JEAN-LUC

Mécanique Générale - 05 53 62 93 62

### LAHOUSSE STEPHANE

Travaux publics - 05 53 62 45 78

### LATOUR PÈRE ET FILS

Garage automobile - Concessionnaire Peugeot  
05 53 62 40 45

### LIGEOIS JEAN-JACQUES

Plâtrerie - Isolation - Peinture - 05 53 62 42 90 / 06 79 02 11 30  
[www.ligeois-platre-peinture-24.fr](http://www.ligeois-platre-peinture-24.fr)

### NEDJADI ZOUAOUI

Plombier - 05 53 52 09 58

### PARMENTIER PIERRE ALEXANDRE

Charpentier - Couvreur - 05 53 55 12 96 / 06 86 34 97 69

### PARVAUX THIERRY

Menuisier - Ebeniste - 05 53 52 24 69

### PASSERIEUX MICHEL

Traiteur à domicile - 06 07 36 65 73  
[www.axebon.fr](http://www.axebon.fr)

### PYRAT.net

Création de sites internet bien référencés  
09 50 77 12 48 / 06 82 58 27 36  
[www.pyrat.net](http://www.pyrat.net)

### REPETTO

Chaussure de ville et articles de danse - 05 53 55 37 37  
[www.repetto.fr](http://www.repetto.fr)

### SNC BOYER MICOURAUD

Travaux agricoles - 05 53 62 04 15

### SAGNE BERTRAND

Production canard gras - 05 53 62 42 82

### TROC DE LA VEZERE

Dépôts-Vente - 05 53 62 37 41

### RICHARD KEVIN

Couvreur - 06 19 69 55 57

### ROMAIN LONGIERAS

Photographe - 06 88 20 19 91

### TINAS NADINE

Coiffeuse à domicile - 05 53 62 49 53

### VAN PARYS - Céramiste Porcelaine - 06 27 66 35 26



# INFORMATIONS PRATIQUES

## NUMÉROS D'URGENCE

- Police 17
- Pompiers 18
- Samu 15

## MÉDECINS ET PHARMACIES

- Médecins de garde 15
- Pharmacies de garde  
[www.excideuil.fr/3237](http://www.excideuil.fr/3237)

La Pharmacie du Pays d'Excideuil est ouverte du lundi au samedi inclus de 9h à 12h30 et de 14h à 19h toute l'année sans interruption.  
05 53 62 21 80

- Centre Hospitalier  
Consultation de Dermatologie sur rdv au 05 53 62 25 00  
Consultation d'Ophtamologie  
1<sup>er</sup> Jeudi de chaque mois sur rdv au 05 53 62 25 07 de 9h à 16h30

## SERVICES PUBLICS ET ASSOCIATIFS

- Accueil sans abri 115
- Enfance maltraitée 119
- Centre anti-poison 05 56 96 40 80
- Drogue Alcool info service  
08 00 23 13 13
- SOS Amitié 05 53 66 47 47
- SIDA Info Service 08 00 84 08 00

## ENFANCE

**Relais Assistantes Maternelles**  
« L'Isle aux enfants »  
Audrey POUQUET  
53 bis rue Général Lamy - BP 16  
24800 Thiviers  
05 53 52 34 85 – 06 27 52 05 54  
[ramlisleauxenfants@gmail.com](mailto:ramlisleauxenfants@gmail.com)

**Accueil de loisirs**  
**Payzac / S<sup>t</sup> Medard d'Excideuil**  
Nadège REVIDAT  
1 av. André Audy  
24160 Excideuil  
Tel : 05 53 62 82 03 - 06 89 82 52 93  
[enfancejeunesse@cclap.fr](mailto:enfancejeunesse@cclap.fr)

## PERMANENCES À EXCIDEUIL

**8 Avenue du Dr Tocheport**  
• MSA assistante sociale  
sur RDV au 05 53 55 29 14

### 10 Avenue du Dr Tocheport

- Boutique Solidaire Association Phoenix :  
Tous les 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 11h à 13h et de 13h30 à 15h.
- Centre Médico Psychologique :  
pour enfants et Ados : 05 53 62 98 33  
pour adultes : 05 53 62 98 36

### Avenue André Audy

- Tél : 05 53 62 40 62
- Aide à domicile du Haut Périgord :  
tous les jeudis après-midi
  - Assistante sociale :  
mardi et jeudi de 9h30 à 12h sur rdv.
  - Consultation des nourrissons :  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi matin du mois sur rdv.
  - Mission Locale Haut Périgord :  
1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi  
du mois au 05 53 52 59 91
  - Entre deux : lieu d'éveil et d'échanges  
mardi de 9h30 à 12h  
(sauf vacances scolaires)
  - Puéricultrice : 1<sup>er</sup> jeudi du mois  
le matin sur rdv

### Place Roger Célérier

- FNACA : Tous les 1<sup>er</sup> jeudis du mois
- ADIL (Information sur le logement)  
4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h à 12h30  
05 53 09 89 89
- Bâtiment de France : M. TURPIN à partir  
de 14h sur rdv au 05 53 55 31 05
- Conciliateur de justice sur rdv
- Cabinets d'infirmières :  
05 53 62 45 89 - place Chavoix  
05 53 62 43 82 - rue des Cendres  
05 53 52 24 18 - place Gambetta
- Caisse Primaire Assurance Maladie :  
1<sup>er</sup> & 3<sup>ème</sup> mardi du mois - 14h à 16h sur rdv

### Rue Auguste Grandcoing

- SIAS Excideuil :  
Tél : 05 53 52 64 45

## SOCIAL

**Assistante sociale de secteur**  
8 rue de Plaisance  
24270 Lanouaille  
Tél : 05 53 52 64 23

### Service d'Aide à Domicile (SAD) de l'Association Trait d'Union

Place de la Mairie  
24270 Angoisse  
Tél. : 05 53 52 49 66  
Fax : 05 53 52 41 00  
[trait-union24@orange.fr](mailto:trait-union24@orange.fr)

### Service de Portage de repas à domicile de l'Hôpital Local d'Excideuil

73 place Docteur Achille Moulinier  
24160 Excideuil  
Tél. : 05 53 62 25 00 -  
05 53 52 07 25 - 05 53 62 25 17

### Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) de l'Hôpital Local d'Excideuil

73 place Docteur Achille Moulinier  
24160 Excideuil  
Tél. : 05 53 62 25 00

### Maison Départemental des Personnes Handicapées

Bâtiment E de la Cité Administrative  
Bugeaud  
24016 Périgueux  
Tél : 0 800 800 824  
Fax : 05 53 03 33 56  
[mdp24@dordogne.fr](mailto:mdp24@dordogne.fr)

### Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Nord Dordogne

2 boulevard Gambetta  
Impasse des Laurières  
24300 Nontron  
Tél. : 05 53 56 91 63  
[associationpointvirgule2@voila.fr](mailto:associationpointvirgule2@voila.fr)



**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
ISLE LOUE AUVÉZÈRE EN PÉRIGORD**

Rue de la Tuilerie - 24270 PAYZAC  
AV. André Audy - 24160 EXCIDEUIL

**Secrétariat, Comptabilité, Ressources  
humaines :**

05 53 55 31 32 - [contact@ccilap.fr](mailto:contact@ccilap.fr)

**Marchés publics :**

05 53 62 82 04 - [marchespublics@ccilap.fr](mailto:marchespublics@ccilap.fr)

**Économie :**

05 53 62 46 58 - [economie@ccilap.fr](mailto:economie@ccilap.fr)

**Habitat :**

05 53 62 46 58 - [v.letiche@ccilap.fr](mailto:v.letiche@ccilap.fr)

**Communication :**

05 53 62 46 58 - [communication@ccilap.fr](mailto:communication@ccilap.fr)

**Assainissement collectif :**

05 53 55 31 32 - [assainissement@ccilap.fr](mailto:assainissement@ccilap.fr)

**Assainissement non collectif :**

Bureau de Payzac (secteur nord)  
05 53 55 31 32 - [assainissement@ccilap.fr](mailto:assainissement@ccilap.fr)  
Bureau d'Excideuil (secteur sud)  
05 53 62 82 00 - [assainissement@ccilap.fr](mailto:assainissement@ccilap.fr)

**Culture, Médiathèques :**

05 53 55 31 32 - [mediatheques@ccilap.fr](mailto:mediatheques@ccilap.fr)

**Point-lecture de Dussac :**

05 53 52 58 32

**Médiathèque de Lanouaille :**

05 53 52 65 65

**Médiathèque de Payzac :**

05 53 62 54 77

**Bibliothèque d'Excideuil :**

05 53 62 15 42

**Tourisme :**

05 53 62 81 99 - [tourisme@ccilap.fr](mailto:tourisme@ccilap.fr)

**Bureau d'accueil de Lanouaille :**

05 53 62 17 82

**Bureau d'accueil d'Excideuil :**

05 53 52 29 79

[tourisme@naturellementperigord.fr](mailto:tourisme@naturellementperigord.fr)

[www.naturellementperigord.fr](http://www.naturellementperigord.fr)

**Enfance, jeunesse :**

05 53 62 82 03 - 06 89 82 52 93

[enfancejeunesse@ccilap.fr](mailto:enfancejeunesse@ccilap.fr)

**Alsh Les Loustics :**

06 07 03 42 53

[alsh.lesloustics@ccilap.fr](mailto:alsh.lesloustics@ccilap.fr)

**Social :**

05 53 62 46 58

